

Envoyé en préfecture via DOTELEC -

Reçu en préfecture le 10 avril 2025

Publié le 10 avril 2025

ID : 99_DE-042-214202186-01_50331-D20250006610



CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2025

BUDGET PRIMITIF 2025

saint-etienne.fr



Coalition internationale
des villes inclusives et
durables – ICCAR

Saint-Étienne
Ville créative design

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
LE BUDGET PRINCIPAL.....	3
1. Les grands équilibres budgétaires (mouvements réels et d'ordre).....	5
2. La section de fonctionnement (mouvements réels).....	7
2.1 Les recettes de fonctionnement.....	7
2.2 Les dépenses de fonctionnement.....	11
2.3 Les recettes et dépenses déclinées par direction et par politique publique.....	15
3 La section d'investissement (mouvements réels).....	38
3.1 Les recettes d'investissement.....	38
3.2 Les dépenses d'investissement.....	39
3.3 Les recettes et dépenses par directions et politiques publiques	40
3.4 L'endettement	62

INTRODUCTION

Le budget primitif 2025 est réalisé dans un contexte économique, international et national instable : la guerre en Ukraine et la crise au Moyen-Orient perdurent tandis qu'au plan national, les équilibres politiques sont précaires ce qui aggrave les incertitudes.

La situation politique nationale rend peu lisible (censure du gouvernement) les efforts demandés aux collectivités et complexifie l'équation économique du budget de la ville.

En effet, la Loi de Finances (PLF) pour 2025 est désormais adoptée. Les collectivités resteront soumises à une forte contrainte dans leur contribution au redressement des comptes publics même si l'effort budgétaire ainsi demandé aux collectivités locales sera réduit, initialement fixé à 5 milliards, il serait ramené à 2.2 milliards d'euros.

Toutefois, selon le comité des finances locales, cet effort financier serait plutôt de 7,4 milliards d'euros en comptant à la fois les baisses de moyens et l'augmentation des charges.

En effet, doivent être pris en compte l'impact de la hausse du taux de cotisation des employeurs territoriaux à la caisse nationale de retraite, des agents des collectivités locales, la baisse drastique de 1,35 milliards d'euros du Fonds vert, qui aide les collectivités à financer leurs projets de transition écologique dont la grande majorité sont lancés. Mais également, la suppression de crédit du plan vélo de 200 millions d'euros ou encore celle du fond de soutien aux activités périscolaires à hauteur de 47 millions d'euros, ou encore la baisse des crédits de la politique de la ville à 30 millions d'euros. Ces différentes mesures impactent d'autant plus le budget 2025 des collectivités territoriales.

Il est utile de mentionner dans ce rapport que les collectivités locales représentent 20 % de la dépense publique et portent 70 % de l'investissement publique tout en continuant à participer à l'effort de redressement des comptes de l'État.

Par ailleurs, la Loi de Finances votée le 6 février 2025, intègre un dispositif dénommé « Dilico » (*Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales*) qui doit permettre à l'Etat d'économiser 1 milliard d'euros en 2025 au détriment des collectivités.

Les montants qui seront prélevés par catégories de collectivités s'établissent ainsi :

- 500 millions d'euros pour le bloc communal pour 1 906 communes, 131 intercommunalités,
- 220 millions d'euros pour 50 départements,
- 280 millions d'euros pour 12 régions.

Le gouvernement a également mis à jour ses prévisions macro-économiques, puisque la Loi de Finances prévoit un déficit de 5,4 % du PIB en 2025, « en retenant un taux de croissance à 0,9 % et une inflation à 1,4 % ». Le PLF initial du gouvernement Barnier prévoyait un déficit à 5 % du PIB.

La ville a dû également pallier la perte cumulée de DGF forfaitaire au titre de « la contribution au redressement des finances publiques » (CRFP) qui s'élève à 151.5 M€ depuis 2014.

A ces éléments nationaux, se rajouteront dans les mois à venir des éléments locaux. En effet, les communes telles que la ville de Saint-Étienne seront plus particulièrement touchées par « l'effet boule de neige » des mesures de la loi de finances sur les autres collectivités locales partenaires, celles-ci pouvant baisser leur aide aux communes à l'instar du département de la Loire qui par exemple a décidé de diminuer son enveloppe financière dédiée aux lieux d'accueil enfant parents (LAEP) de 15%.

Dans l'attente d'éléments plus précis, c'est en application du principe de précaution que le projet de budget 2025 a été élaboré, conformément aux orientations budgétaires proposées au vote du conseil municipal du 27 janvier 2025.

Dans ce contexte, sans l'augmentation d'impôts décidée en 2024, l'épargne nette dégagée au budget primitif 2025 aurait été négative de moins 6 millions d'euros. Une situation insoutenable pour la Ville qui aurait conduit, pour assurer l'équilibre minimal du budget, à des coupes budgétaires sans précédent portant gravement atteinte au service public dû aux stéphanois et stéphanoises. Ces recettes fiscales et la poursuite des efforts de gestion ont permis de consolider la section de fonctionnement, de faire face aux nouvelles contraintes budgétaires imposées par l'Etat (par exemple à l'augmentation de cotisation CNRACL) et de dégager une capacité d'autofinancement suffisante pour maintenir un niveau d'investissement indispensable au développement de la Ville.

Le projet d'investissement 2025 s'articule autour des trois piliers du projet municipal que sont le bien-être social, le développement durable et la défense des valeurs de la République.

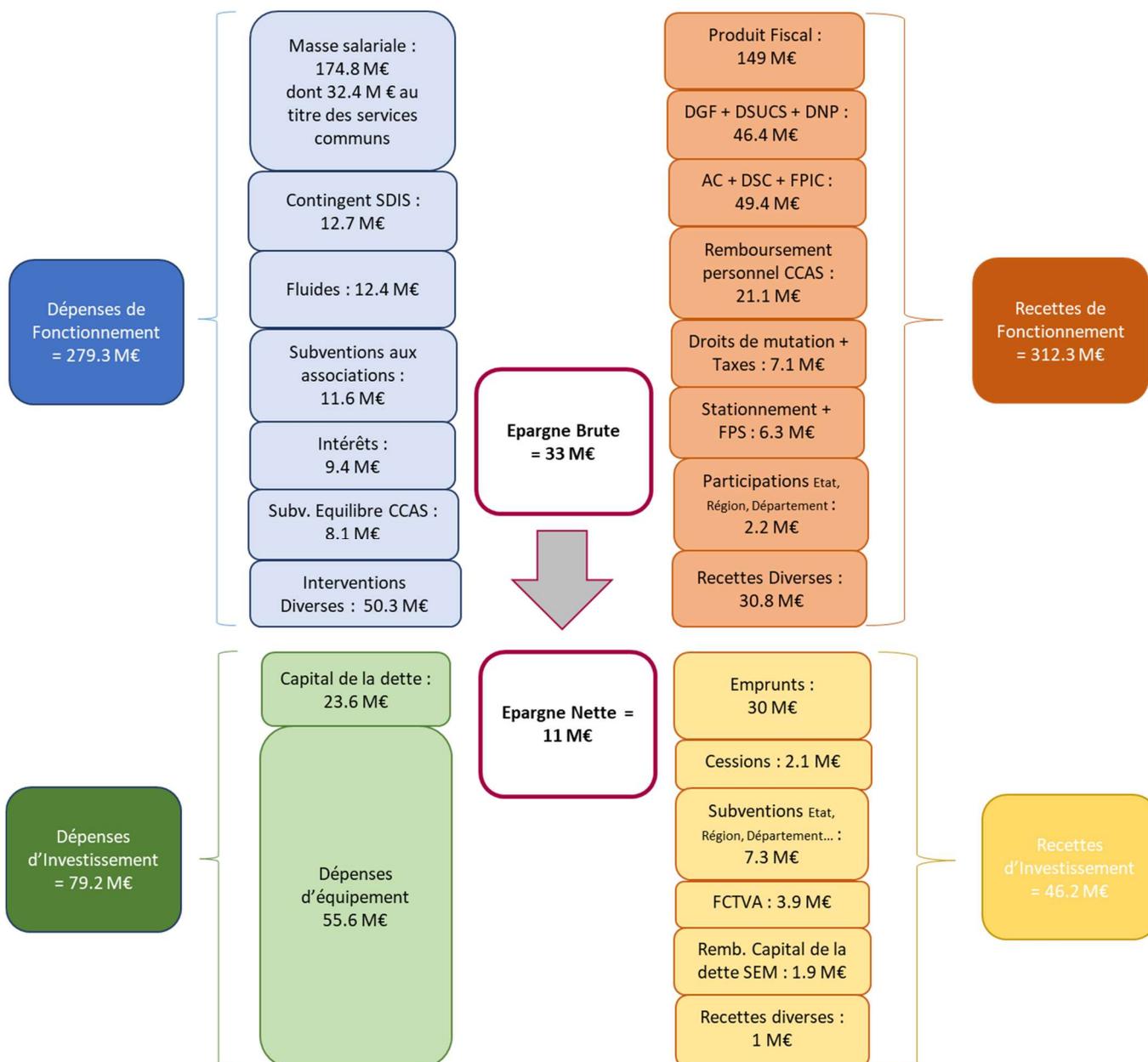
Ainsi, la Ville de Saint-Etienne entend maintenir en 2025 les ambitions qu'elle s'est fixée en début de mandat pour transformer le territoire et préparer la Ville de demain au bénéfice de tous les Stéphanoises et les Stéphanois malgré les nouvelles contraintes budgétaires imposées.

LE BUDGET PRINCIPAL

1. Les grands équilibres budgétaires (mouvements réels et d'ordre)

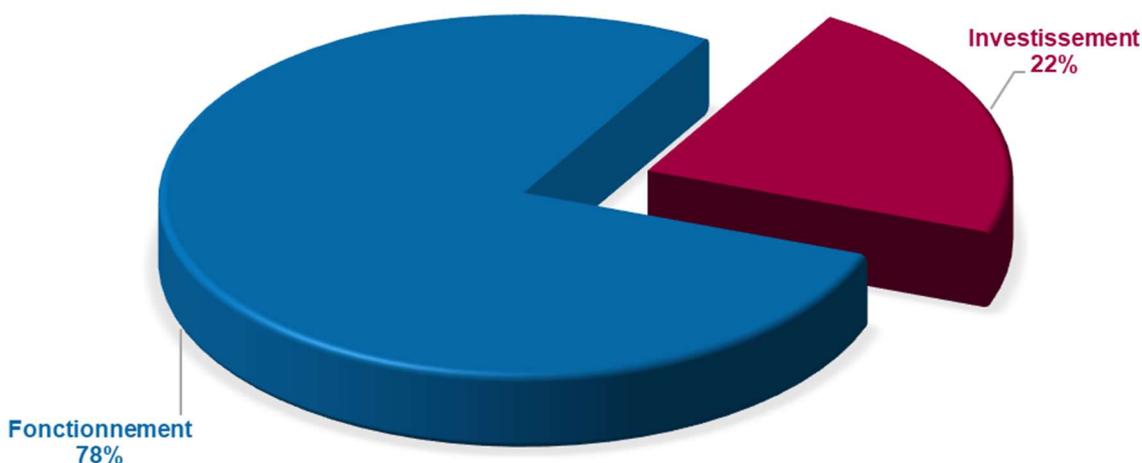
Le Budget Primitif, qui vous est proposé s'élève à 420.17 M€ (372.20 M€ opérations réelles) et ses grands équilibres sont conformes aux orientations budgétaires présentées lors du débat d'orientations budgétaires.

- La section de fonctionnement représente 279.33 M€ de dépenses réelles et 312.29 M€ de recettes réelles.
- La section d'investissement s'élève à 92.87 M€ de dépenses réelles (79.18 M€ hors crédits revolving) et 59.91 M€ de recettes réelles (46.22 M€ hors crédits revolving).



EN MILLIONS D'EUROS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Mouvements réels	279,33	312,29	79,18	46,22	358,51	358,51
Crédits revolving			13,69	13,69	13,69	13,69
Total mouvements réels	279,33	312,29	92,87	59,91	372,20	372,20
Total mouvements d'ordre	40,47	7,51	7,51	40,47	47,98	47,98
TOTAL (REELS ET D'ORDRE)	319,79	319,79	100,38	100,38	420,17	420,17

**Budget principal dépenses : 358.51 M€
(mouvements réels hors crédits revolving)**



1.1. La chaîne de l'épargne

Les épargnes brutes et nettes se déclinent selon le tableau ci-dessous.

Elles contribuent au financement des investissements avec les subventions reçues et l'emprunt. En 2025, l'épargne nette s'établit à près de 11 M€.

En €	BP 2024	BP 2025
- Recettes réelles de fonctionnement	272 586 657	312 285 213
- Dépenses réelles de fonctionnement	239 870 685	279 326 783
= EPARGNE BRUTE	32 715 972	32 958 430
- Remboursement du capital (dont dépôt et cautionnement)	24 600 000	23 600 000
+ Remboursement au budget principal du capital de la dette transférée à Saint-Etienne Métropole	2 177 600	1 890 000
= EPARGNE NETTE	10 293 572	11 248 430

1.2. L'équilibre juridique du budget

Les ressources propres doivent financer le remboursement du capital des emprunts et les provisions.

En 2025, l'épargne brute et les recettes propres d'investissement (remboursement du capital de la dette de Saint-Étienne Métropole, FCTVA, Taxe d'Aménagement, Attribution de Compensation d'Investissement et cessions) s'élèvent à 43.6 M€.

Le remboursement du capital de la dette étant de 23.6 M€, l'équilibre juridique est dépassé de 20 M€.

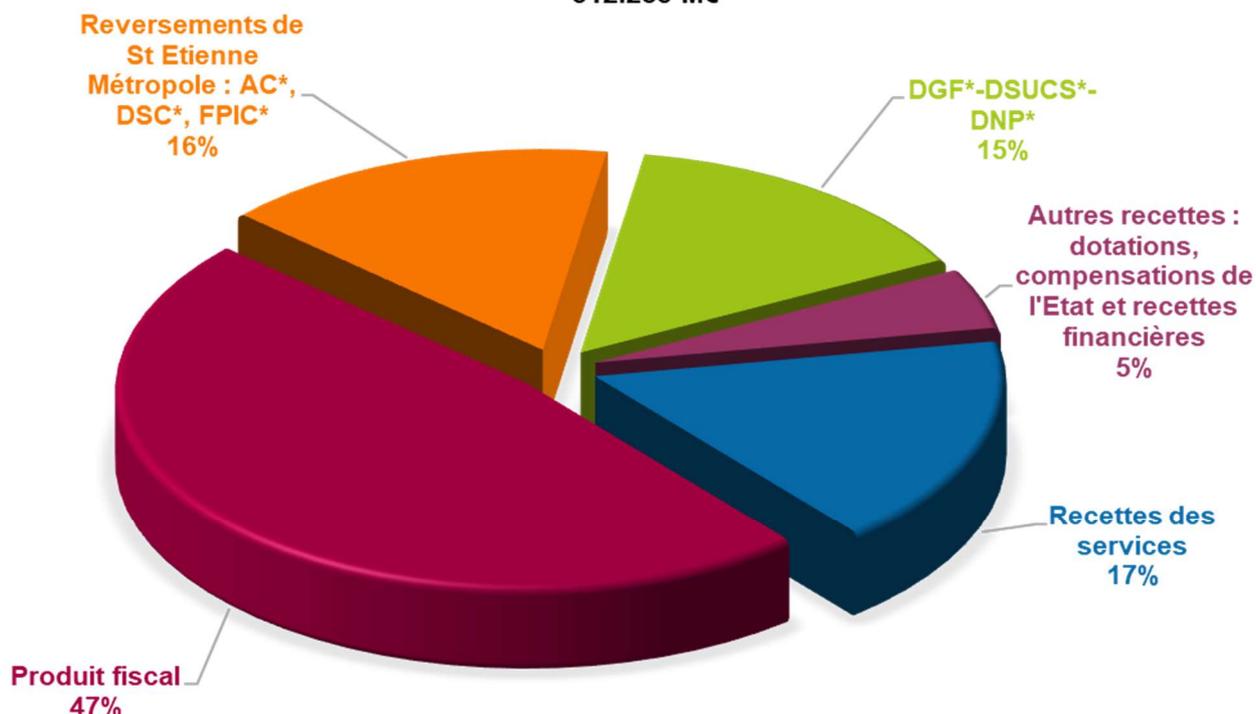
2. La section de fonctionnement (mouvements réels)

2.1 Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 312.285 M€.

EN MILLIONS D'EUROS	BP 2025	évol en % 24/25
Produit fiscal (2.1.2)	149,000	0,03
Reversements de St Etienne Métropole : AC*- DSC*- FPIC* (2.1.3)	49,395	2,15
dont attribution de compensation (AC)	39,500	5,81
dont dotation de solidarité communautaire (DSC)	6,795	0,00
dont fonds de péréquation recettes fiscales (FPIC)	3,100	0,00
DGF* - DSUCS*- DNP* (2.1.4)	46,400	0,03
dont dotation globale de fonctionnement (DGF)	32,400	-0,01
dont dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS)	12,000	0,04
dont dotation nationale de péréquation (DNP)	2,000	0,82
Autres recettes : dotations, compensations de l'Etat et recettes financières (2.1.5)	15,123	-0,04
Recettes des services (2.3)	52,367	0,03
dont produits des services et domaines	11,749	-0,22
dont remboursement de frais et de mise à disposition de personnel facturés	25,360	0,15
dont revenus des immeubles	2,297	-0,12
TOTAL	312,285	0,15

Recettes de fonctionnement 2025 312.285 M€



- * AC : Attribution de Compensation
- * DSC : Dotation de Solidarité Communautaire
- * DGF : Dotation Globale de Fonctionnement
- * DSUCS : Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale
- * DNP : Dotation Nationale de Péréquation
- * FPIC : Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

2.1.1 Le produit fiscal (149 M€)

La ville de Saint-Étienne est confrontée à un contexte économique toujours incertain avec d'une part une croissance économique atone et d'autre part à une Loi de Finances pour 2025 qui comporte des contraintes importantes à destination des collectivités (2.2 Md€) même si à ce stade, la Ville ne devrait pas être concernée en 2025.

Les taux d'imposition communaux seront stables en 2025.

La croissance du produit fiscal proviendra principalement du coefficient de revalorisation décidé par le Gouvernement. Pour 2025, les bases d'imposition des locaux d'habitation seront revalorisées de 1,7 % (inflation constatée de novembre à novembre).

Le produit fiscal s'élève, au BP 2025, à 149 M€ contre 145 M€ au BP 2024. Cette augmentation globale de 4 M€ provient de la revalorisation légale de +1,7% prévue par l'État.

Depuis 2023, plus aucun foyer ne paye de taxe d'habitation sur sa résidence principale. Pour rappel, en compensation de cette suppression, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) a été intégralement transférée aux communes depuis 2021 et un mécanisme de compensation (via un coefficient correcteur) destiné à ce que cette réforme soit pratiquement neutre sur le plan financier a été mis en place, sous réserve de sa pérennité.

Les communes conservent le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale mais n'ont pas de pouvoir de taux pendant la période transitoire (2020 – 2022). En 2023, les communes ont recouvré la possibilité de voter à nouveau les taux de THRS qu'elles votent concomitamment avec les taux de taxe foncière.

Pour les intercommunalités et les départements, les pertes de recettes de taxe d'habitation et de taxe foncière ont été intégralement compensées par l'affectation d'une fraction de TVA, comme cela existe pour les régions.

Au total, le produit fiscal est ainsi attendu à hauteur de 149 M€.

Les taux 2025 des impôts communaux s'établissent à un niveau identique à celui de 2024 :

THRS	TFPB	TFPNB
23,18 %	44,68 %	48,62 %

2.1.2 Les reversements de Saint-Étienne Métropole (49.395 M€)

L'Attribution de Compensation (AC) (39.500 M€) représente le versement par Saint-Étienne Métropole du produit de Taxe Professionnelle perçu sur la Commune en 1999 ajusté du coût ou du gain net des compétences transférées.

Lorsque des transferts de compétences sont opérés entre les communes et leurs groupements, le principe de neutralité budgétaire prévaut : un ajustement des recettes, et notamment de l'Attribution de Compensation, neutralise la variation des dépenses et des recettes due au transfert de compétences. Les validations financières des transferts ont été approuvées par les commissions ad hoc (CLECT- Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées).

Entre les Budgets primitifs 2024 et 2025, l'Attribution de compensation est facialement en très forte progression (33.700 M€) en raison de la suppression de la minoration liée à l'imputation des dépenses de personnel mutualisés au titre des services communs (ainsi que des frais de structure afférents). Dorénavant, ces dépenses sont imputées sur les chapitres budgétaires ad hoc (chapitres 011 et 012).

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) (6.795 M€), versée par Saint-Étienne Métropole, est destinée à compenser les pertes financières des collectivités locales dues au passage en Taxe Professionnelle Unique, notamment la perte du dynamisme des bases de Taxe Professionnelle. Elle est stable et conforme aux dispositions du pacte fiscal et financier adopté en 2022.

Le Fonds de Péréquation des recettes Intercommunales et Communales (FPIC) : (3.100 M€)

Il s'agit d'un dispositif de péréquation horizontale entre les collectivités territoriales mis en place en 2012 et qui se base sur la notion d'ensemble intercommunal, composé d'un Établissement Public de Coopération Intercommunal à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres.

La prévision du budget primitif 2025 est identique par rapport au BP 2024.

Le montant de l'enveloppe nationale du FPIC est stable depuis 2016 et s'élève à un milliard d'euros au niveau national.

2.1.3 DGF – DSUCS – DNP (46.400 M€)

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) totale, qui est constituée de la DGF (part forfaitaire), de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) et de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP), est ainsi prévue à hauteur de 46.400 M€ en progression de 1.500 M€ par rapport à 2024.

La Dotation Globale de Fonctionnement part forfaitaire (DGF) (32.400 M€)

Depuis 2011, le montant de la DGF n'est plus calculé par rapport à l'évolution d'un indicateur économique national [Produit Intérieur Brut (PIB) ou inflation, par exemple]. C'est un montant en valeur qui est directement fixé par la Loi de Finances, en fonction des contraintes financières et de ses objectifs.

Pour 2025, la DGF part forfaitaire de la ville de Saint-Étienne est attendue à 32.400 M€ contre 32.600 M€ en 2024.

La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) (12.000 M€)

Une réforme de la DSUCS a eu lieu en 2017 : la DSUCS est recentrée sur un plus petit nombre de villes. Seuls deux tiers des villes de plus de 10 000 habitants sont éligibles contre trois quarts jusqu'alors. De surcroît, le régime privilégiant les 250 premières communes éligibles dit « DSUCS cible » est supprimé. La croissance de l'enveloppe nationale dédiée profite donc à toutes les villes bénéficiaires et non plus aux seules villes classées dans les 250 premières (ex DSUCS cible). Le comité des finances locales avait fait augmenter cette dotation de manière exceptionnelle en 2024.

Son montant au BP 2025 progresse de 0.500 M€ par rapport au montant prévu au BP 2024 et s'établit à 12.000 M€.

La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) (2.000 M€)

Cette dotation est destinée à aider les communes ayant notamment une richesse fiscale inférieure (potentiel financier) à la moyenne de la strate démographique à laquelle elles appartiennent.

Pour être éligible à la DNP, il faut avoir un potentiel financier par habitant inférieur à 105 % de celui de la strate démographique et un effort fiscal supérieur à celui de cette même strate.

En 2024, le potentiel financier par habitant de la ville de Saint-Étienne était de 1 251 €, ce qui est inférieur au seuil maximal d'éligibilité de 1 481 €. L'effort fiscal de la ville était supérieur à l'effort fiscal moyen de la strate (1,35 contre 1,29 pour la strate).

Conformément à ces deux critères, la ville est éligible à la DNP et elle prévoit une dotation de 2 M€ ce qui correspond au montant perçu en 2024.

2.1.4 Les autres recettes (15.123 M€)

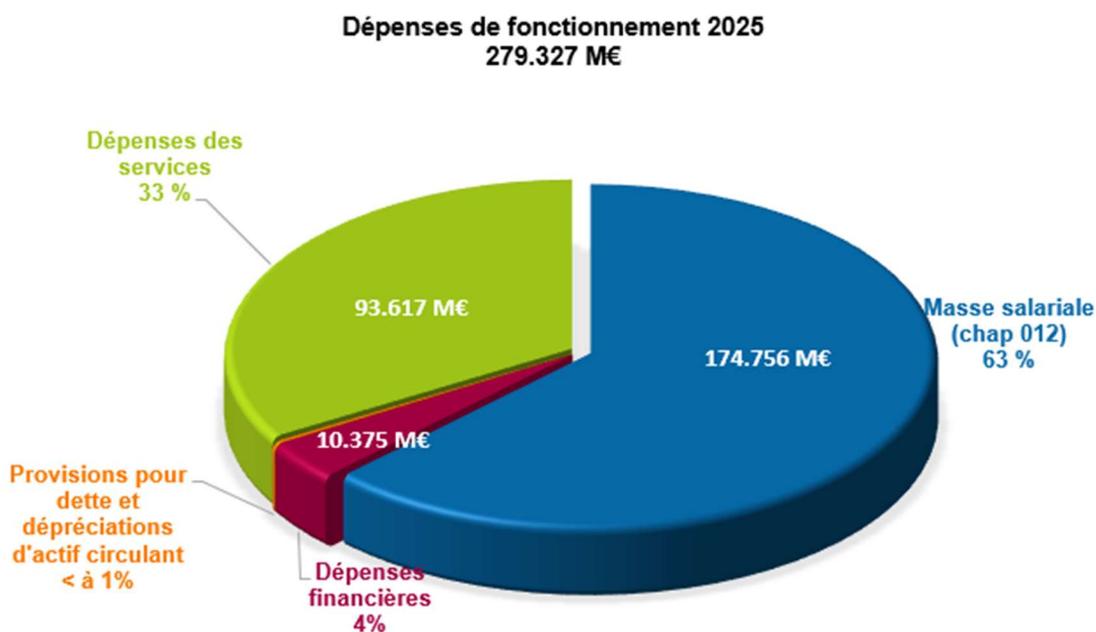
Elles comprennent notamment :

- Les impôts indirects sont prévus à 7.105 M€. Ils incluent notamment 2.700 M€ de taxe sur l'électricité et 4.200 M€ de taxe communale additionnelle aux droits de mutation contre 5.000 M€ au BP 2024. Cette prévision afférente aux droits de mutation fait écho aux tendances nationales sur le marché de l'immobilier pour 2025 où la tendance est à l'incertitude notamment en raison du contexte politique national qui risque de contrecarrer les espoirs d'une reprise engendrée par la légère diminution des taux d'intérêts.
- La dotation de compensation de taxe foncière (DCTF) s'élèverait, quant à elle à 3.200 M€.
- Une recette de refacturation au titre de la convention de mise à disposition des locaux à Saint-Étienne Métropole, dans le cadre des services communs, est prévue à hauteur de 2.050 M€.
- La dotation globale de décentralisation (DGD), d'un montant de 1.466 M€, a été instaurée lors des lois de décentralisation de 1982 afin de compenser le coût de certaines compétences transférées aux communes et notamment concernant la santé et l'hygiène publique, l'urbanisme et les bibliothèques.
- Un versement par l'État d'une fraction de l'aide octroyée dans le cadre du fonds de soutien pour 1.244 M€.
- Des reprises de provisions pour un montant de 0.917 M€, pour régler la dernière fraction de l'indemnité Deutsche Bank.
- Une recette au titre du FCTVA en fonctionnement est prévue à hauteur de 0.300 M€.
- Le remboursement des intérêts des créances de Saint-Étienne Métropole qui s'élève à 0.152 M€.
- Les gains sur opérations de couverture qui s'établissent à 0.097 M€.

2.2 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 279.327 M€ au BP 2025.

EN MILLIONS D'EUROS	BP 2025
Masse salariale (chap. 012)	174,756
Dépenses financières	10,375
Provisions pour dette et dépréciations d'actif circulant	0,579
Dépenses des services	93,617
TOTAL	279,327



Outre les dépenses des services (93.617 M€) qui seront expliquées par direction (cf. § 2.3), elles se répartissent de la façon suivante :

2.2.1 La masse salariale inscrite à hauteur de 174.756 M€, toutes directions confondues.

La masse salariale pour l'exercice 2025 est en progression. Les principaux facteurs d'explication sont les évolutions du régime indemnitaire de certains agents municipaux ainsi que les mesures nationales et sociales. Il est ainsi à noter que la hausse des cotisations CNRACL grèvera le budget de la Ville de 2.2 M€ en 2025, y compris l'impact sur la refacturation des agents mutualisés.

- Évolutions du régime indemnitaire

La ville de Saint-Étienne met en place un nouveau régime indemnitaire pour les policiers municipaux (décret du 26 juin 2024) qui permettra une revalorisation des rémunérations en tenant compte de certaines sujétions (encadrement, travail de nuit, travail sur la voie publique) (+ 0.200 M€).

La collectivité revalorise à compter du 1er janvier 2025 le régime indemnitaire des agents des écoles avec la mise en place d'une SMAF Éducation de 40 euros pour les ATSEM, ASR, Agents d'entretiens et de service en substitution des SMAF précédemment versées. Cela se traduira par une augmentation du régime indemnitaire 10 à 40 € par mois selon les métiers (+ 0.136 M€).

Le régime indemnitaire des agents des crèches est également revalorisé d'un montant de 100 euros nets/mensuel à compter du 1er janvier 2025 (+ 0.340 M€). Cette mesure sera partiellement financée par le versement d'un bonus attractivité par la CAF.

Enfin, la Ville prévoit un renfort des effectifs (techniciens, agents de maîtrise, cantonniers) afin d'assurer la propreté de ses espaces publics.

- Mesures nationales

Le budget de la masse salariale pour 2025 est fortement impacté par les mesures nationales liées au financement de la caisse de retraite des fonctionnaires. En effet, la cotisation patronale CNRACL devrait augmenter de 3 points (+ 1.800 M€) et la cotisation maladie de 1 point (+ 0.600 M€).

- Mesures sociales

Dans le cadre du nouveau contrat prévoyance, de nouvelles modalités de prise en charge du RIFSEEP sont appliquées en faveur des agents (+ 0.168 M€). La hausse des cotisations mutuelles est partiellement compensée par une augmentation de la participation de la collectivité (+ 0.100 M€). Enfin, la mise en place sur une première année pleine des titres restaurants d'une valeur faciale à 6 € génère une augmentation (+ 2.816 M€).

Concernant l'évolution des effectifs, les postes créés en 2024 (ouvertures de classe + 3 postes ATSEM) ont un impact en année pleine sur cet exercice (+ 0.136 M€).

Dans ce contexte, la maîtrise des dépenses de personnel reste une priorité au regard de leur poids dans les dépenses réelles de fonctionnement.

Il convient de préciser que la masse salariale des services mutualisés (32.406 M€) relève de Saint-Étienne Métropole. La refacturation de cette dépense sera désormais affectée au chapitre 012 et ne sera plus compensée par une minoration de l'attribution de compensation de la ville.

2.2.2 Les dépenses financières et provisions pour dette (10.954 M€)

Elles comprennent :

- Les frais financiers : intérêts de la dette long terme, court terme et intérêts courus non échus, représentent 9.353 M€ au BP 2025, en diminution par rapport à ceux du BP 2024 (11.078 M€) notamment en raison de la baisse des taux d'intérêt.

Parallèlement, une recette financière inscrite pour 1.244 M€ reflète l'aide apportée par le fonds de soutien en 2024 dans le cadre du réaménagement des emprunts structurés.

- Les pertes de swaps à hauteur de 1.022 M€ comprennent le règlement de l'indemnité de 0.917 M€ à Deutsche Bank. Ces dépenses sont partiellement financées par 0.097 M€ de gains de swaps ainsi qu'une reprise de provisions de 0.917 M€ pour régler une fraction des indemnités Deutsche Bank. Le différentiel de dépense s'élève donc à 0.008 M€. Au moment de la préparation de ce budget, l'exposition finale de la dette résulte de 3 opérations de swaps, chacune des couches donnant lieu à l'inscription de gains pour la partie receveuse, ou de pertes pour la partie payeuse des swaps.

Par ailleurs, les provisions d'un montant de 0.579 M€ sont constituées :

- D'une part, de 0.300 M€ de provisions pour dépréciations d'actif circulant (créances douteuses).
- D'autre part, de 0.279 M€ de provisions pour les charges financières et concernent uniquement le dossier Deutsche Bank dans le cadre de l'accord transactionnel conclu en 2014.

2.2.3 Les dépenses des services (93.617 M€)

Les dépenses des directions (hors masse salariale, frais financiers et provisions) s'élèvent à 93.617 M€ au BP 2025.

Parmi les principales dépenses des directions, on distingue :

Les charges à caractère général qui s'établissent à 52.346 M€.

Elles se composent des éléments suivants :

- Achats et variation de stocks : ce poste comprend notamment l'énergie, l'eau, l'électricité, les combustibles, le carburant et l'alimentation.
- Services extérieurs : ce sont notamment les dépenses d'entretien des bâtiments, les contrats de maintenance et de prestations, les frais de nettoyage des locaux, les remboursements de certains frais à Saint Étienne Métropole (actes d'urbanisme, frais FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique), Noctambus, frais de structure pour les directions mutualisées).
- Impôts, taxes et versements assimilés : il s'agit principalement du paiement des taxes foncières sur les biens appartenant à la ville.

Les charges qui relèvent de contrats ou d'achats indispensables au bon fonctionnement de la collectivité telles que les dépenses de carburant, de gardiennage, d'électricité, de gaz, de chauffage, d'eau, d'assurances et autres impôts et taxes, sont très dépendantes de la tarification des autres opérateurs.

Les principales dépenses sont :

- Les dépenses enregistrées au compte « frais divers » (6288) du budget 2024 ont fait l'objet d'une ventilation plus précise en 2025 vers des imputations plus adéquates afin d'améliorer la qualité des comptes de la Ville. C'est la raison pour laquelle l'inscription au BP 2025 de 1 972 245 € fait apparaître une diminution par rapport au BP 2024. Ces dépenses certaines sont inscrites désormais aux comptes « contrat de prestations de service » (611) et « foires et exposition » (6233).
- Les dépenses d'énergie d'électricité (9.667 M€ au BP 2025) sont en diminution par rapport au BP précédant. Depuis 2022, l'électricité et le gaz ont subi de fortes fluctuations. Parallèlement, les mesures d'économies entrées en vigueur en 2022, telles que la réduction de l'éclairage public à certaines heures ou la diminution du chauffage dans les bâtiments publics et de la production d'eau chaude, ont été reconduites. La somme allouée à l'électricité est en forte diminution. Le BP 2025 prévoit une évolution du prix du gaz notamment sur son acheminement et l'augmentation des taxes.
- Au niveau de l'alimentation (2.246 M€), les dépenses diminuent suite à la fermeture du restaurant municipal.
- Les consommations d'eau sont en légère diminution par rapport à la prévision budgétaire 2024 (1.097 M€).
- Les dépenses de carburant restent stables avec 1.102 M€ au BP 2025. Pour rappel, la ville poursuit sa politique d'achat de véhicules propres avec une flotte de plus en plus verte.
- En ce qui concerne les contrats de maintenance et de prestations une inscription de 2.315 M€ est prévue en 2025.
- Les marchés d'assurances ont été renouvelés en 2024. Le montant de 1.610 M€ prévu au BP 2025 comprend les augmentations subies lors des échéances annuelles et les

régularisations liées à la sinistralité. Une nouvelle procédure est en cours pour le renouvellement du contrat Dommage aux biens.

- Pour 2025, les frais de gardiennage et de nettoyage s'établissent à 2.098 M€, en légère hausse par rapport à 2024 en raison de la poursuite de l'externalisation du poste de garde du CTM.
- Le partage des charges, portées et assurées comptablement par Saint-Étienne Métropole, est déterminé dans des conventions de services communs. La refacturation des frais au titre des services communs (moyens généraux, DSIN dont pack office, vêtements de travail, frais de structure) est de 4.124 M€ en 2025. L'augmentation constatée globalement est due au fait que ces dépenses ne sont plus imputées sur l'attribution de compensation de la Ville comme au BP 2024.
- Au niveau des impôts et taxes (2.859 M€) ces derniers progressent. La principale hausse est constatée au niveau du paiement des taxes foncières sur les biens appartenant à la Ville.
- Les dépenses imputées au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies », il est proposé de prendre en charge sur cette imputation, tout comme l'an dernier, les dépenses relatives aux fêtes et cérémonies nationales ou locales.

Les charges de gestion courante s'établissent à 39.921 M€ en 2025.

Elles sont notamment composées :

- De contingents divers dont celui versé au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS Pompiers) qui s'élève à 12.692 M€ en 2025 ;
- Des subventions aux associations (11.574 M€), qui représentent le deuxième poste de charges de gestion courante. Le soutien au monde associatif est renouvelé en 2025 afin de contribuer au développement du lien social et à l'enrichissement de la vie collective qui reste une priorité malgré les contraintes budgétaires fortes ;
- De la subvention de fonctionnement versée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) avec un montant de 8.148 M€. Le CCAS, à l'instar de la ville, subit l'augmentation de la masse salariale notamment ;
- Des autres contributions obligatoires sont de 2.882 M€ en 2025. Elles comprennent, notamment, la participation aux frais de fonctionnement des écoles privées pour 2.610 M€, en vertu des dispositions législatives en vigueur et notamment de la loi 2019-791 du 26 juillet 2019 ;
- Des charges de gestion aux fermiers et concessionnaires (1.303 M€) sont liées aux différentes Délégations de Service Public (DSP) (Tennis Méons Montreynaud, EPEJ Education Jeunesse pour les crèches et les garderies...).

2.3 Les recettes et dépenses déclinées par direction et par politique publique

Forte des grands équilibres financiers restaurés, la municipalité peut ainsi poursuivre dans de bonnes conditions son programme de redressement dont la ville a besoin.

Conformément à son plan de mandat, la ville de Saint-Étienne propose un budget organisé autour de trois piliers que sont le bien-être social, une ville durable et les valeurs de la République.

Cette démarche est au cœur de toutes les politiques publiques menées par la ville de Saint-Étienne. Elle est transversale et se décline dans les actions qui sont présentées direction par direction et se retrouve dans tous les projets présentés par ligne budgétaire tant dans la section fonctionnement que la section investissement.

Les recettes des directions :

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 312.285 M€ et sont en évolution principalement en raison des recettes supplémentaires d'attribution de compensation (AC). L'AC augmente finalement car les dépenses afférentes aux services mutualisés sont désormais inscrites dans les chapitres budgétaires ad hoc (011 et 012), l'AC n'étant ainsi plus minorée.

Les recettes des directions (hors produits fiscal, reversement de Saint-Étienne Métropole, dotations et compensations de l'État) s'élèvent à 52.393 M€ au BP 2025

Les dépenses des directions :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 279.327 M€.

Les dépenses des directions (hors masse salariale, frais financiers et provisions) s'élèvent à 93.617 M€ au BP 2025.

Le tableau ci-après récapitule les inscriptions en dépenses et recettes de fonctionnement par politique publique et par Direction.

EN EUROS	BP 2025		
	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
ACCESSIBILITE HANDICAP VILLE INCLUSIVE ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	173 350		
ACHATS ET LOGISTIQUE	4 783 100		411 500
AFFAIRES CULTURELLES	8 195 946		2 796 000
AFFAIRES JURIDIQUES ET COMMANDE PUBLIQUE	1 959 980		1 000
ASSEMBLEE	1 659 065		
CABINET DU MAIRE ET DES ELUS	507 500		
CADRE DE VIE	5 783 300		1 865 900
COHESION SOCIALE ET MEDIATION NUMERIQUE	3 408 476		132 400
COHESION TERRITORIALE	385 214		855 000
COMMERCE ET ARTISANAT	271 000		902 500
COMMUNICATION ET MARKETING TERRITORIAL	1 121 000		
COORDINATION PROJET TRANSVERS ET SUBVENTIONS	2 260		
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EMPLOI ET INSERTION	908 495		519 500
DIRECTION GENERALE	14 700		
PETITE ENFANCE EDUCATION JEUNESSE	10 816 888		6 939 570
EVENEMENTIEL	802 350		7 000
FINANCES RESSOURCES ET PROGRAMMATION	46 756 080		259 892 267
GESTION DES BATIMENTS	12 392 410		369 000
HABITAT ET COHESION SOCIALE	26 220		25 000
IMMOBILIER CONSTRUCTION AMENAGEMENT ET FONCIER	4 012 895		2 701 800
POLICE ET SECURITE CIVILE MUNICIPALES	14 865 630		6 880 820
PROJETS URBAINS	116 890		72 000
PROXIMITE DEMOCRATIE LOCALE	14 000		
RELATION CITOYENNE	751 870		633 900
RELATIONS INTERNATIONALES	219 100		3 000
RESSOURCES HUMAINES	143 733 651		23 942 371
SANTE PUBLIQUE	349 102		1 669 685
SENIORS SOLIDARITE	9 057 862		195 600
SPORTS LOISIRS ET VIE SOCIALE	2 857 474		1 087 400
SYSTEMES D'INFORMATION ET DU NUMERIQUE	3 123 819		262 000
TOURISME - TOURISME D'AFFAIRES	89 220		120 000
TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	167 936		
TOTAL	279 326 783		312 285 213

➤ **Saint-Étienne à tous les âges et la santé :**

Seniors, Solidarité :

SENIORS SOLIDARITE OPERATIONS (en €)	BP 2025	
	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DIRECTION	9 057 862	195 600
Dont subventions CCAS	8 148 318	
Dont subventions de fonctionnement	529 782	
Dont entretien des bâtiments	159 712	145 600
Dont pass sénior	140 000	50 000
Dont politique gérontologique à domicile	76 050	
Dont autres actions de séniors et solidarité	4 000	

Les dépenses budgétées en 2025 pour la direction Seniors Solidarité s'élèvent à 9.058 M€ et regroupent principalement :

- Les subventions d'équilibre versées par la ville au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), qui progressent de 0.437 M€ par rapport à l'année précédente pour s'élever à 8.148 M€.

Ce montant global de subventions se décompose comme suit :

- 4.346 M€ pour le budget annexe EHPAD. La subvention est en augmentation du fait des nouvelles mesures sur la masse salariale (à savoir : + 3 points de CRACL et + 1 point de cotisation maladie),
- 1.388 M€ pour les Résidences Autonomie,
- 1.745 M€ pour le budget principal du CCAS. La subvention est en augmentation du fait également de l'impact des éventuelles nouvelles mesures sur la masse salariale,
- 0.669 M€ pour le portage de repas à domicile. La subvention progresse en raison du marché de prestation qui du fait de l'inflation des matières premières et de l'énergie pourrait solliciter trimestriellement une hausse de 2%,
- Les subventions accordées aux associations (0.530 M€) intervenant dans le domaine de la solidarité et des personnes âgées,
- Les travaux d'entretien sur les bâtiments (0.160 M€),
- Le Pass Loisir Senior (0.140 M€),
- La politique gérontologique à domicile (0.076 M€).

Les recettes de fonctionnement (0.196 M€), se composent de la manière suivante :

- Le remboursement des travaux d'entretien des Résidences pour Personnes Agées (RPA) (0.146 M€),
- La vente du Pass Loisir Senior (0.050 M€).

Santé Publique :

SANTE PUBLIQUE OPERATIONS (en €)	BP 2025	
	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DIRECTION	349 102	1 669 685
Dont promotion de la santé	115 000	155 000
Dont lutte contre les nuisibles	100 000	2 500
Dont subventions de fonctionnement	66 190	
Dont autres actions de santé publique	67 912	1 512 185

Les dépenses de la direction Santé Publique s'élèvent à 0.349 M€ et regroupent principalement :

- La promotion de la santé (0.115 M€) correspondant aux actions engagées pour le plan cancer et des opérations de prévention dans le cadre du contrat local de santé,
- La lutte contre les nuisibles (0.100 M€), ce sont essentiellement les dépenses pour la lutte contre les corvidés et les frelons asiatiques et les chenilles processionnaires.
- Les subventions accordées aux associations (0.066 M€) intervenant dans le domaine de la Santé Publique,
- Les autres actions de la santé publique (0.068 M€) comprennent notamment la maintenance des défibrillateurs et les subventions accordées dans le cadre de la politique de la ville.

Les recettes de fonctionnement (1.670 M€) concernent principalement la Dotation Générale Décentralisée pour l'organisation des services d'hygiène et de santé (1.466 M€).

Education, Petite Enfance, Jeunesse :

EDUCATION PETITE ENFANCE JEUNESSE OPERATIONS (en €)	BP 2025	
	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DIRECTION	10 816 888	6 939 570
Dont participation éducation et petite enfance	2 996 800	6 246 600
Dont DSP - Restauration scolaire et petite enfance	2 598 100	518 400
Dont subventions crèches, écoles et jeunesse	2 852 121	0
Dont fournitures équipements et crédits scolaires	1 024 500	0
Dont entretien des bâtiments	462 000	0
Dont autres crédits	883 367	174 570

Les dépenses de fonctionnement de la direction Education, Petite Enfance, Jeunesse s'élèvent à 10.817 M€ au BP 2025. Elles concernent :

- Les participations pour l'Éducation (2.997 M€) : ce poste de dépenses correspond notamment à la participation aux écoles privées conformément au protocole d'accord signé avec l'UDOGEC (Union Diocésaine des organismes de Gestion de l'enseignement Catholique) pour un montant de 2.610 M€. Les forfaits 2025 s'élèvent à 602 € par élève pour les écoles primaires et 1 118 € pour les écoles maternelles, et s'appliquent aux effectifs

transmis par le Diocèse. Ce poste intègre également des participations intercommunales pour les frais de scolarité des élèves stéphanois dans les écoles publiques de communes hors de Saint-Étienne (0.166 M€). Enfin, ce poste comprend les dépenses (0.200 M€) du dispositif « Notre école faisons là ensemble » financé par l'Éducation Nationale.

- Le coût relatif aux délégations de Service Public (DSP) pour un montant de 2.598 M€ comprenant :
 - La DSP de la restauration scolaire (2.033 M€) dont le contrat a été renouvelé au 01/08/2024.
Un montant de 1.950 M€ est inscrit pour la redevance annuelle déterminée sur la base du nouveau contrat Elior. La ville de Saint-Étienne a choisi de geler la tarification appliquée aux familles compte-tenu du contexte économique.
De plus, 0.045 M€ sont inscrits pour le transport des enfants vers les cantines et 0.038 M€ pour les autres frais de fonctionnement (maintenance/réparation électroménager, frais audit/études, honoraires ...),
 - Les deux DSP de crèches privées (0.565 M€) : cette dépense comprend la redevance versée au délégataire de la crèche « la Source » (0.345 M€) dont le contrat a été renouvelé au 01/08/2024 et celle versée à la Mutualité Française Loire-Haute- Loire-Puy de Dôme pour la crèche « les Marmots » (0.220 M€).
- Les subventions versées (2.852 M€) :
 - Aux structures des crèches associatives, Riape (Relais Information Accueil Petite Enfance) et Lape (Lieux d'accueil Parents Enfants) pour 1.383 M€,
 - Aux écoles et accueils périscolaires (1.424 M€) : soit 1.000 M€ versés aux structures associatives qui organisent les accueils de loisirs périscolaires de 7 h 30 à 8 h 30 et 16 h 30 à 19 h 00. Une augmentation de 0.218 M€ est constatée pour tenir compte de l'évolution des coûts salariaux, des frais de fonctionnement des structures et de nouvelles ouvertures de périscolaire. Par ailleurs, une expérimentation sur le temps méridien prévoit la mise à disposition d'animateurs sur le temps périscolaire de midi (0.080 M€). Enfin, l'aide financière que la Ville apporte aux associations éducatives s'élève à 0.344 M€,
 - Aux structures relevant de la jeunesse (0.045 M€).
- Le coût des fournitures, équipements et crédits scolaires s'élève à 1.025 M€ et comprend :
 - Les fournitures scolaires des écoles dont les crédits représentent 0.580 M€,
 - Les autres fournitures et les équipements pour 0.445 M€ dont 0.110 M€ pour la prestation nettoyage effectuée par Tremplin 42, 0.167 M€ pour le transport des élèves lors des activités à la patinoire et à la piscine, 0.040 M€ pour les produits d'entretien, 0.075 M€ pour les vêtements de travail des agents des écoles, des cantines et des crèches et 0.053 M€ pour les autres fournitures d'équipement de la direction.
- Les dépenses d'entretien des bâtiments scolaires et des crèches sont maintenues en 2025 et représentent 0.462 M€,
- Les autres dépenses portées par la direction (0.883 M€) concernent :
 - Le fonctionnement des crèches (0.275 M€),
 - Les actions en faveur de la Jeunesse et de la vie étudiante (0.244 M€) dédiés au dispositif Noctambus (0.140 M€), à la Boge (0.054 M€) à Saint-Étienne Accueille Ses Étudiants (0.030 M€) et au Conseil Consultatif de la Jeunesse et l'espace info-jeunes (0.020 M€),

- Les projets sur la cité éducative Montreynaud (0.142 M€) et celle de Tarentaize (0.085 M€),
- La gestion déléguée du centre de loisirs de la Perrotière (0.083 M€),
- Les moyens généraux pour la direction (0.029 M€),
- Les actions éducatives (0.025 M€) comprenant notamment le dispositif « petits déjeuners gratuits à l'école »,

Les recettes de fonctionnement de la direction Éducation, Petite-Enfance, Jeunesse s'élèvent à 6.940 M€. Elles comprennent :

- Les participations éducation et petite enfance (6.247 M€) composées :
 - Pour la petite enfance (5.908 M€) : la prestation de service unique (PSU) en augmentation suite à la hausse du tarif CAF en 2024 par heures facturées selon le barème national des aides des CAF (3.630 M€). Il s'agit également d'autres participations estimées à 2.278 M€ dont la redevance des familles (1.200 M€), le versement du bonus territoire de la Convention Territoriale Globale (CTG) pour les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) publics (1 025 M€), divers partenariats (Groupe Casino, Saint-Étienne Métropole, le ministère de l'Économie et des Finances) pour la réservation de places en crèche municipale (0.053 M€),
 - Pour l'éducation (0.338 M€) : participation du coût élève facturée aux communes extérieures pour les enfants scolarisés dans les écoles stéphanoises (0.112 M€), du financement par l'État/Éducation Nationale du dispositif « Notre École, faisons là ensemble » (NEFLE) (0.200 M€) et autres financements (centre médico-social, service minimum d'activité...) (0.026 M€).
- Les recettes de restauration scolaire et relative à la petite enfance pour un montant de 0.518 M€ correspondent :
 - Pour l'éducation (0.447 M€) : il s'agit de la redevance versée par le délégataire (0.314 M€) concernant l'élaboration de repas au sein de la cuisine centrale pour des communes extérieures, les redevances d'affermage (0.037 M€), des subventions versées par France Agrimer suite aux distributions de produits laitiers et fruitiers (0.065 M€), et des recettes des repas extérieurs (0.031 M€),
 - Pour la petite enfance (0.071M€) : il s'agit des redevances versées par le délégataire Léo Lagrange (0.030 M€) selon les termes du nouveau contrat de DSP renouvelé au 01/08/2024 et par le délégataire Mutualité Française Loire Haute-Loire selon le contrat en cours (0.041 M€).
- Les autres recettes de la direction d'un montant de 0.175 M€ correspondent aux participations de l'Etat pour les deux Cités Éducatives (0.152 M€), aux participations pour les actions Éducatives (0.022 M€) dont celle versée par la CAF dans le cadre du dispositif Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS) et celle versée par l'Éducation Nationale pour financer le dispositif « *petits déjeuners gratuits dans les écoles* ».

Relation Citoyenne :

RELATION CITOYENNE	BP 2025		
	OPERATIONS (en €)	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DIRECTION		751 870	633 900
Dont plateforme contact citoyen		227 500	
Dont solidarité		225 500	20 000
Dont état civil		132 800	
Dont entretien cimetières		100 000	
Dont mairies de proximité et salles des fêtes		34 600	254 000
Dont funéraire administratif		18 000	325 200
Dont autres actions relation citoyenne		13 470	34 700

Les dépenses de fonctionnement de la direction Relation Citoyenne s'élèvent à 0.752 M€. Elles intègrent :

- Les dépenses contact citoyen (0.228 M€) dont l'affranchissement des courriers de la ville,
- Les dépenses de solidarité (0.226 M€) pour le transport de personnes en situation de handicap et la compensation à la STAS du tarif solidaire pour les plus de 60 ans proposé en légère diminution par rapport à 2024,
- Les dépenses liées à l'état civil (0.133 M€) comprenant les baptêmes civils, anniversaires de mariages, documents CERFA, restauration des registres, ainsi que le remboursement à la ville de Saint-Priest-en-Jarez des frais d'actes d'état civil,
- L'entretien des cimetières (0.100 M€),
- Les dépenses des mairies de proximité et des salles des fêtes (0.035 M€) dont les frais de nettoyage, les petites réparations et les petits équipements,
- Le funéraire administratif (0.018 M€), pour les prestations liées aux inhumations des indigents et le transport STAS gratuit à l'occasion des fêtes de la Toussaint,
- Les autres actions (0.013 M€) regroupent les frais à l'accueil de l'Hôtel de ville, les fournitures pour le recensement, les frais de fonctionnement de la direction.

Les recettes de fonctionnement de la direction Relation Citoyenne s'élèvent à 0.634 M€. Elles regroupent :

- Le funéraire administratif (0.325 M€) au titre du renouvellement de concessions, vente de monuments....,
- Les locations des salles des fêtes dont les nouvelles salles Geltendorf à Saint-Victor-sur-Loire, les jetons de camping et surtout les dotations de l'État relatives à la délivrance de titres sécurisés par l'état civil en hausse de + 0.098 M€ (0.254 M€),
- La part des usagers à l'achat des tickets de transport des personnes en situation en handicap (0.020 M€),
- Les autres actions (0.035 M€) sont la participation de l'État au recensement.

➤ **Enrichir votre quotidien :**

Ingénierie du Livre :

Changement de périmètre en 2025 : cette direction a été rattachée à la direction des affaires culturelles.

Les crédits consacrés à la Fête du livre se lisent dorénavant sur l'opération « lectures publiques et multimédia » de la direction des affaires culturelles.

Affaires Culturelles :

AFFAIRES CULTURELLES OPERATIONS (en €)	BP 2025	
	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DIRECTION	8 195 946	2 796 000
Dont subventions	2 625 324	
Dont spectacles vivants	2 355 100	1 769 500
Dont autres dépenses de fonctionnement	1 108 522	348 000
Dont lectures publiques et multimédias (y compris fête du livre)	1 088 000	184 000
Dont patrimoine	709 200	486 000
Dont actions culturelles	309 800	8 500

Les dépenses de fonctionnement de la direction des Affaires Culturelles s'élèvent à 8.196 M€. Elles regroupent principalement des différents équipements culturels dont :

- 2.625 M€ pour les subventions versées dont 1.398 M€ pour la Comédie de Saint-Étienne et 1.227 M€ pour les associations afin de soutenir la dynamique artistique et créative du territoire,
- 2.355 M€ pour les spectacles vivants dont 1.425 M€ pour l'Opéra, somme répartie entre les dépenses de productions lyriques, symphoniques, les récitals et les arts de la danse, 0.620 M€ pour la Scène de Musiques Actuelles (FIL) correspondant au contrat de concession avec la LIMACE pour la gestion de l'établissement, 0.203 M€ pour la Comète. Cet établissement contribue à la création et à la diffusion sur les scènes locales des compagnies théâtrales professionnelles stéphanoises, et facilite l'accompagnement des compagnies émergentes en proposant des espaces de répétitions et de spectacles. 0.100 M€ sont dédiés au fonctionnement du Conservatoire Massenet notamment à la construction de projets pédagogiques et à l'entretien du parc instrumental,
- 1.109 M€ pour d'autres dépenses de fonctionnement dont 0.565 M€ pour le fonctionnement de la direction concernant des dépenses de communication, fournitures diverses et documentation, des frais de missions, mais aussi l'entretien courant des bâtiments culturels et le fonctionnement du site de la réserve des musées en convention avec Saint-Étienne Métropole, propriétaire du site, 0.382 M€ pour le Planétarium correspondant à la maintenance et l'entretien des équipements (0.070 M€) ; en 2025 des dépenses afférentes à la valorisation d'un film produit par le planétarium (0.212 M€) ; la programmation et la communication (0.022 M€) et la boutique (0.007 M€) et enfin 0.135 M€ pour le Parc Explora correspondant à la subvention à la Rotonde,

- 1.088 M€ pour les Lectures Publiques et Multimédias : ce montant correspond essentiellement à l'organisation de la Fête du Livre (0.634 M€), l'achat de livres, l'acquisition de documents, la réalisation d'imprimés, le traitement et la conservation des fonds et les animations culturelles par les médiathèques et la cinémathèque,
- 0.709 M€ pour le patrimoine dont 0.617 M€ pour les musées, le Musée d'Art et d'Industrie et Le Puits Couriot/Parc-musée de la Mine qui proposeront deux expositions autour de la question du goût et des arts décoratifs, en lien avec la Biennale internationale Design. Le service ville d'Art et d'Histoire poursuivra ses actions de valorisation du patrimoine en lien avec le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) qui a ouvert en octobre 2021 au sein de la Demeure Chamoncel (0.054 M€). Les Archives Municipales assurent la préservation et la conservation des fonds publics et privés, ainsi que l'action culturelle et de médiation à travers notamment des expositions et des conférences (0.052 M€),
- 0.310 M€ pour l'action culturelle, qui met à l'honneur le patrimoine historique, architectural et urbain, les commerces et les lieux culturels par le prisme du numérique, avec notamment 0.153 M€ pour le festival des Roches Celtiques, 0.100 M€ en soutien aux artistes et groupes musicaux et au travail des compagnies de danse et 0.044 M€ consacrés aux arts plastiques et arts visuels.

Les recettes de fonctionnement de la direction des Affaires culturelles s'élèvent à 2.796 M€. Elles sont constituées principalement de :

- 1.770 M€ pour les spectacles vivants dont notamment 1.100 M€ pour l'Opéra et 0.537 M€ pour le Conservatoire (recettes de billetterie, redevances, des droits périscolaire, subventions de l'État et de la Région),
- 0.486 M€ pour le patrimoine, qui concernent essentiellement le musée de la Mine (0.272 M€) et le Musée d'Art et d'Industrie (0.175 M€), se répartissant entre la billetterie, les produits issus des boutiques et les subventions accordées par la Direction Régionale des Affaires Culturelles et de la Région Rhône Alpes,
- 0.348 M€ pour le Planétarium, qui comprennent essentiellement des recettes de billetterie (0.215 M€), de vente de films (0.100 M€) et de produits de boutique (0.029 M€),
- 0.184 M€ pour la Fête du Livre et les lectures publiques et multimédias qui proviennent essentiellement des inscriptions des lecteurs dans les médiathèques et les subventions de l'État et de la Région.

Sports, Loisirs et Vie Sociale :

SPORTS LOISIRS ET VIE SOCIALE OPERATIONS (en €)	BP 2025	
	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DIRECTION	2 857 474	1 087 400
Dont subventions	1 255 604	
Dont stades et autres équipements sportifs et de loisirs	443 000	44 500
Dont piscines/patinoire	273 200	818 300
Dont vie associative	240 500	10 000
Dont autres actions sportives et de loisirs	645 170	214 600

Les dépenses de fonctionnement de la direction Sports, Loisirs, Vie Sociale s'élèvent à 2.857 M€ au BP 2025. Elles sont composées :

- Des subventions versées aux associations (1.256 M€) :
 - 1.154 M€ pour les associations sportives, versés à plus de 180 clubs qui représentent plus de 26 000 licenciés, répartis entre les clubs professionnels (0.150 M€), les clubs élite (0.464 M€), le développement du sport pour tous (0.270 M€), l'aide fonctionnelle aux structures sportives (0.174 M€), l'animation de la ville (0.096 M€),
 - 0.073 M€ pour la vie associative, pour soutenir le fonctionnement et les projets de diverses structures non référencées par les directions thématiques,
 - 0.028 M€ allouées à l'association des amis de Saint-Victor au titre de l'aide au fonctionnement (0.026 M€) et de l'aide aux projets (0.002 M€).
- L'entretien des stades, des gymnases et autres équipements sportifs et de loisirs, pour un coût de 0.443 M€. Ces dépenses regroupent les prestations d'entretien, les fournitures et le petit équipement, les contrôles réglementaires et les petits travaux d'entretien réalisés par la direction des bâtiments.
- Le fonctionnement des piscines et de la patinoire est d'un montant de 0.273 M€.
- La vie associative, dont les dépenses s'élèvent à 0.241 M€. Ces dépenses se répartissent entre les animations et les prestations (0.181 M€), dont le week-end, de la vie associative et les charges d'entretien des bâtiments assurées par la direction des bâtiments (0.053 M€).
- Les autres actions de la direction (0.645 M€) regroupent les redevances versées aux délégataires (tennis, golf), les achats de places de match ASSE, les moyens généraux, la gestion du port de St-Victor et les dépenses liées à l'école municipale des sports ainsi que les moyens de fonctionnement pour les manifestations et les équipes d'exploitation.

Les recettes de fonctionnement de la direction sont estimées à 1.087 M€ pour 2025. Elles sont composées :

- Des entrées de la patinoire et des piscines (diminution en raison de la fermeture de la piscine Grouchy pendant les travaux) ainsi que les leçons de natation (0.750 M€),
- Des participations du département et de la région (0.217 M€) au titre de l'utilisation des structures sportives par les collèges et les lycées (pour les gymnases, les piscines et les stades),
- Des recettes liées aux écoles municipales des sports (0.069 M€).

Événementiel :

EVENEMENTIEL OPERATIONS (en €)	BP 2025	
	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DIRECTION	802 350	7 000
Dont fêtes de fin d'année	278 000	
Dont fête de la musique	124 500	
Dont subventions de fonctionnement	104 800	
Dont autres animations et événementiels	295 050	7 000

Les dépenses de fonctionnement de la direction Événementiel qui s'élèvent à 0.802 M€ concernent notamment :

- 0.278 M€ pour les animations liées aux fêtes de fin d'année sur les places de l'Hôtel de ville et Jean Jaurès,
- 0.125 M€ pour l'organisation de la fête de la musique,
- 0.105 M€ consacrés aux subventions de fonctionnement avec 0.059 M€ pour l'accompagnement des projets événementiels lors de manifestations organisées par des associations et 0.045 M€ d'aides à l'organisation de congrès par diverses associations,
- 0.295 M€ pour l'organisation d'autres animations du territoire stéphanois, dont 0.065 M€ pour les spectacles dans le cadre du programme Festi'mômes, 0.070 M€ pour les feux d'artifice et 0.040 M€ pour la Sainte-Barbe.

Les recettes de fonctionnement de la direction de l'Événementiel s'élèvent à 0.007 M€ qui proviennent essentiellement de la billetterie des spectacles Festi'Mômes.

➤ **Embellir la ville :**

Cadre de vie :

CADRE DE VIE OPERATIONS (en €)	BP 2025	
	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DIRECTION	5 783 300	1 865 900
Dont consommation énergie électrique	1 410 000	
Dont propreté	1 188 600	909 000
Dont espaces verts	952 000	
Dont chantiers d'insertion	600 000	
Dont illuminations	470 000	
Dont déneigement	370 000	
Dont éclairage public	350 000	
Dont autres	442 700	956 900

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 5.783 M€ et sont essentiellement constituées :

- Du poste consommation énergie électrique (1.410 M€) pour l'éclairage public,
- Du budget propreté (1.189 M€) qui regroupe les prestations de propreté externalisées, l'acquisition des consommables et des équipements des agents. Ce poste est composé également des dépenses de maintenance et de nettoyage des sanitaires automatiques. De plus, les dépenses de location de laveuses sont en hausse sur 2025 en attendant la livraison des véhicules de propreté.
La Ville sollicite également Tremplin 42 afin de bénéficier de renforts de personnels et assurer le nettoyage 7 jours sur 7 des différents quartiers, tout en concourant à améliorer leur insertion professionnelle.
- Du budget espaces verts (0.952 M€) qui comprend les travaux de maintenance des espaces verts, l'élagage sur voirie effectué par les prestataires, les fournitures horticoles ainsi que les équipements de protection et la location d'engins,
- Des crédits relatifs aux chantiers d'insertion (0.600 M€) : il s'agit de l'entretien des espaces publics dans certains quartiers, notamment prioritaires, qui est assuré par des associations d'insertion,
- Du budget illuminations (0.470 M€) pour la fourniture, la location, la pose et la dépose des décorations festives dans les rues de la ville en période de fin d'année,
- Du poste déneigement (0.370 M€) qui comprend la fourniture et le transport de sel et de pouzzolane, les prestations de sablage confiées à des entreprises et la location de véhicules,
- Des crédits relatifs à l'éclairage public (0.350 M€) qui correspondent à la fourniture de matériels électriques et de lampes nécessaires à la maintenance ainsi qu'à des petits travaux d'entretien ou de réparation notamment en cas de candélabres accidentés,
- Les autres dépenses (0.443 M€) intègrent notamment : les travaux d'entretien des bois et forêts communaux (0.098 M€), l'entretien de la base nautique de Saint-Victor (0.100 M€), les travaux réalisés dans les jardins familiaux (0.054 M€), les travaux de réparations des jeux pour enfants (0.062 M€) et l'entretien courant des dépôts (0.074 M€).

Les recettes de fonctionnement de la direction s'élèvent à 1.866 M€ et proviennent principalement :

- De la propreté (0.909 M€) dont 0.475 M€ pour le remboursement par Saint-Étienne Métropole des frais d'entretien des espaces publics de la Cité du Design, du Musée d'Art Moderne et Contemporain, du Zénith, du stade Geoffroy Guichard, des voies du tramway et du parc Jean Marc ainsi que 0.431 M€ dans le cadre de la convention Citéo pour la lutte contre les déchets abandonnés,
- Des autres actions de la direction (0.957 M€) regroupent notamment les ventes de coupes de bois (0.215 M€), du produit lié aux enseignes de publicité sur le mobilier urbain (0.297 M€), de la redevance pour la décharge Vallon du Vernet (0.175 M€), du remboursement de Saint-Étienne Métropole pour l'entretien de la voirie (0.200 M€), la location de poste d'amarrage de bateaux dans le port de Saint-Victor (0.065 M€).

Gestion des bâtiments :

GESTION DES BATIMENTS OPERATIONS (en €)	BP 2025	
	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DIRECTION	12 392 410	369 000
Dont fluides	10 663 900	20 000
Dont atelier de bâtiments	644 500	
Dont travaux bâtiments	570 500	240 000
Dont contrats maintenance et entretien	422 750	
Dont autres	90 760	109 000

Les dépenses de fonctionnement de la direction Gestion des Bâtiments s'élèvent à 12.392 M€ au BP 2025 :

- Les consommations énergétiques (10 663 M€) sont composées :
 - Des dépenses d'eau (1.076 M€) se maintiennent encore en 2025 grâce à une meilleure réactivité sur les fuites et le travail d'individualisation des compteurs ayant permis une facturation à la consommation plus avantageuse qu'au forfait,
 - Des dépenses de gaz, avec un nouveau marché notifié depuis 2024 avec un coût estimé pour 2025 à 4.196 M€,
 - Des dépenses d'électricité (3.555 M€) en diminution par rapport à 2024,
 - Des dépenses de chauffage urbain (1.657M€),

Plusieurs actions sont mises en œuvre pour maîtriser au maximum la consommation énergétique de la ville : sensibilisation du public et des agents, stratégie gestion technique centralisée (GTC), remplacement des luminaires énergivores, sensibilisation des prestations forfaitaires d'intéressement (PFI), renforcement des contrôles sur les chantiers, identification des bâtiments énergivores pour prioriser les rénovations.

- Les ateliers de bâtiments : 0.645 M€ sont inscrits en 2025. Ces dépenses correspondent aux interventions des équipes sur les bâtiments de la ville. L'approvisionnement en matériel subit une forte inflation sur l'ensemble des corps de métier (électricité, serrurerie, chauffage, plomberie, menuiserie).
- Les travaux d'entretien des bâtiments s'élèvent à 0.571 M€ dont 0.120 M€ de travaux sur la maison du patrimoine et des lettres.
- Les contrats de maintenance et d'entretien sont inscrits à hauteur de 0.423 M€. Ils correspondent aux prestations de maintenance sur les ascenseurs, les portails, les extincteurs, etc...
- Les autres dépenses de la direction s'élèvent à 0.091 M€, et regroupent les travaux après sinistres (0.060 M€) et les moyens généraux (0.021 M€).

Les recettes de fonctionnement de la direction de Gestion des Bâtiments s'élèvent à 0.369 M€.

Elles proviennent principalement de la vente de Certificats d'Économie d'Énergie générés par les travaux énergétiques effectués par la Ville (0.240 M€), les remboursements liés à des sinistres (0.060 M€) et la refacturation des charges du service commun de la ville de Saint-Étienne à Saint-Étienne Métropole.

➤ Aérer la ville :

Projets urbains :

PROJETS URBAINS OPERATIONS (en €)	BP 2025	
	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DIRECTION	116 890	72 000
Dont études et prestations diverses	40 000	
Dont subventions de fonctionnement	40 000	
Dont renouvellement Urbain-Quartier ANRU	26 000	60 000
Dont maison du projet urbain	4 000	12 000
Dont autres actions urbaines	6 890	

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 0.117 M€ et concernent essentiellement :

- Les diverses études et prestations (0.040 M€) dont notamment les études sur les déplacements et le stationnement, la communication et la concertation sur le périmètre du centre-ville en matière de projet urbain pour bâtir la Ville de demain. Il s'agit également des prestations d'architectes sur les dossiers de ravalements de façades et de réfections des rez-de-chaussée vacants,
- La subvention à l'agence d'urbanisme EPURES (0.040 M€),
- Le renouvellement urbain des quartiers prioritaires et ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine) (0.026 M€) qui correspond aux études et missions stratégiques partenariales, à l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la concertation des quartiers et aux missions d'accompagnement communication et concertation sur les quartiers ANRU,
- Les charges de copropriété de la Maison du Projet Urbain rue Louis Braille (0.004 M€).

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 0.072 M€ et concernent :

- Les participations de l'ANRU pour les actions de médiation, prévention et concertation mises en place dans les quartiers prioritaires (0.010 M€) ainsi que pour les dépenses de masse salariale du projet agriculture urbaine quartiers fertiles (0.050 M€),
- Les remboursements de charges de chauffage de la maison du projet urbain (0.012 M€) (chaudière du bâtiment commune avec un autre occupant).

Habitat et Cohésion Sociale :

HABITAT ET COHESION SOCIALE OPERATIONS (en €)	BP 2025	
	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DIRECTION	26 220	25 000
Dont habitat logement	26 000	25 000

Les dépenses de fonctionnement (0.026 M€) sont consacrées essentiellement à la prise en charge des frais d'hébergement en cas de relogement d'urgence (0.025 M€).

Les recettes de fonctionnement (0.025 M€) comprennent des remboursements auprès des propriétaires ou de l'État (via le FARU Fonds de Relogement d'Urgence) des loyers payés les premiers mois par la Ville.

Cohésion sociale :

COHESION SOCIALE OPERATIONS (en €)	BP 2025	
	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DIRECTION	3 408 476	132 400
Dont subventions éducation populaire et médiation numérique	2 285 510	32 400
Dont subventions politique de la ville	497 766	
Dont éducation populaire et médiation numérique	411 700	100 000
Dont politique de la ville	213 500	

Les dépenses de fonctionnement de la direction Cohésion Sociale s'élèvent à 3.408 M€ au BP 2025. Elles sont composées :

- Des subventions versées aux associations :
 - 2.286 M€ pour l'éducation populaire et la médiation numérique versés aux amicales laïques, centres sociaux, maison des jeunes et de la culture (MJC), fédérations, Espaces Public Numérique (EPN) ou centres de loisirs sans hébergement,
 - 0.498 M€ pour la politique de la ville, dans le cadre du contrat de ville,
- L'éducation populaire et numérique, pour un montant de 0.412 M€. Ces dépenses se composent, d'une part, des actions du service (0.211 M€) et, d'autre part, de l'entretien du patrimoine (0.200 M€),

- La politique de la ville, pour un montant estimé à 0.214 M€. Ces dépenses intègrent la mission médiation, l'adhésion à Labo cités et des prestations d'actions de quartier.

Les recettes de fonctionnement de la direction sont estimées à 0.132 M€ pour 2025. Elles sont composées :

- D'un financement par l'État à hauteur 0.100 M€ pour le dispositif « colos apprenantes » qui permet aux jeunes stéphanois de 6 à 17 ans de bénéficier d'un séjour culturel et sportif,
- D'une participation de 0.032 M€ du Conseil Départemental pour le financement des postes d'animateur de MJC.

Immobilier Construction Aménagement et Foncier :

IMMOBILIER CONSTRUCTION AMENAGEMENT ET FONCIER	BP 2025	
	OPERATIONS (en €)	DEPENSES
TOTAL DIRECTION	4 012 895	2 701 800
Dont impôts fonciers	2 915 500	487 000
Dont gestion immobilière	1 060 510	2 214 800
Dont foncier	25 000	
Dont autres actions immobilier construction aménagement et foncier	11 885	

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 4.013 M€ et se décomposent de la manière suivante :

- Les impôts directs et taxes foncières ainsi que la redevance spéciale versée à Saint-Étienne Métropole pour la collecte des déchets (2.916 M€),
- Les frais liés aux locations immobilières, aux charges locatives et de copropriété (1.061 M€),
- Le poste foncier (0.025 M€) qui comprend les frais nécessaires au relogement des locataires suite aux rachats de biens par la ville, ainsi que les petits travaux et nettoyages relatifs aux transactions foncières ou aux bâtiments encore invendus.

Les recettes de fonctionnement (2.702 M€) sont composées des redevances, des locations diverses et des revenus des immeubles pour 2.215 M€, ainsi des remboursements de taxes foncières par Saint-Étienne Métropole estimés à 0.487 M€ pour 2025.

Cohésion Territoriale

Anciennement dénommé développement Territorial

COHESION TERRITORIALE OPERATIONS (en €)	BP 2025	
	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DIRECTION	385 214	855 000
Dont droits des sols	375 000	
Dont taxes emplacement publicitaire	9 800	855 000

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 0.385 M€ et se composent pour l'essentiel des dépenses d'honoraires de l'architecte conseil et du remboursement du coût d'instruction des actes d'urbanisme à Saint-Étienne Métropole dans le cadre de la convention relative à la plateforme commune d'instruction des permis de construire.

Concernant **les recettes de fonctionnement**, il s'agit du recouvrement de la TLPE (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure) pour 0.855 M€.

➤ Dynamiser l'économie pour tous les Stéphanois

Commerce et artisanat :

COMMERCE ET ARTISANAT OPERATIONS (en €)	BP 2025	
	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DIRECTION	271 000	902 500
Dont commerce réglementaire	66 000	800 000
Dont subventions de fonctionnement	60 000	
Dont développement commercial	45 400	
Dont animation commerciale	36 500	
Dont autres actions commerciales	63 100	102 500

Les dépenses de fonctionnement de la direction Commerce et Artisanat s'élèvent à 0.271 M€ au BP 2025. Elles se composent des éléments suivants :

- 0.066 M€ pour les frais de fonctionnement liés aux marchés et aux forains,
- 0.060 M€ pour les subventions de fonctionnement versées aux associations commerçantes,
- 0.045 M€ pour le développement commercial, correspondant aux frais d'inscription de la ville à différents salons et au partenariat avec la Chambre du Commerce et d'Industrie pour l'attractivité commerciale du territoire stéphanois,
- 0.037 M€ pour les animations commerciales dont des dépenses dédiées à l'accès de la plateforme des données statistiques « my traffic »,
- 0.063 M€ pour les autres dépenses, qui recouvrent les frais d'organisation du marché de Noël, les moyens généraux et en 2025 la Biennale du design avec l'organisation d'un concours Commerce Design.

Les recettes de fonctionnement sont évaluées à 0.903 M€ et se composent de :

- L'encaissement des redevances d'occupation du domaine public (0.250 M€) et des droits de place (0.550 M€),
- 0.103 M€ pour l'encaissement des locations des chalets de Noël (0.095 M€) et 0.008 M€ pour l'apportement du bateau de croisière à la base nautique de Saint-Victor.

Développement économique, emploi, insertion :

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EMPLOI ET INSERTION OPERATIONS (en €)	BP 2025	
	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DIRECTION	908 495	519 500
Dont maison Emploi	340 928	411 500
Dont valorisation du patrimoine économique	255 700	
Dont subventions de fonctionnement	220 000	
Dont pépinière ateliers	47 800	108 000
Dont insertion emploi	43 527	

Les dépenses de fonctionnement de la direction Développement Economique, Emploi et Insertion (0.908 M€) comprennent les éléments suivants :

- 0.341 M€ pour les frais liés au fonctionnement de la Maison de l'Emploi : entretien, fluides, frais de nettoyage et de gardiennage,
- 0.256 M€ pour l'entretien, les fluides et la maintenance des locaux industriels, tertiaires et commerciaux propriétés de la Ville et loués à diverses entreprises,
- 0.220 M€ pour les subventions de fonctionnement accordées aux partenaires menant des actions relatives à l'insertion et à l'emploi,
- 0.048 M€ destinés aux frais de fonctionnement des ateliers situés à la pépinière d'entreprises de Montreynaud,
- 0.044 M€ pour les actions d'insertion emploi développées par la ville,

Les recettes de fonctionnement (0.520 M€) se composent des différents remboursements de charges et loyers pour la maison de l'emploi (0.412 M€) et pour la pépinière d'entreprises (0.108 M€).

Relations Internationales :

RELATIONS INTERNATIONALES OPERATIONS (en €)	BP 2025	
	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DIRECTION	219 100	3 000
Dont relations internationales	127 300	
Dont subventions de fonctionnement	91 200	

Les dépenses de fonctionnement de la direction Relations Internationales s'élèvent à 0.219 M€. Elles se composent de :

- 0.127 M€ destinés aux activités internationales de la ville : projets de coopération qui impliquent l'accueil de délégations, de missions à l'étranger, réseau villes créatives Unesco et de prestations de conseil et d'accompagnement dans le cadre de coopérations.
- 0.091 M€ de subventions de fonctionnement accordées pour des projets spécifiques.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 0.003 M€ et correspond au remboursement de frais de déplacement et de missions relevant de la compétence de Saint-Étienne Métropole.

Tourisme – Tourisme d'Affaires

TOURISME - TOURISME D'AFFAIRES OPERATIONS (en €)	BP 2025	
	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DIRECTION	89 220	120 000

Les dépenses de fonctionnement qui s'élèvent à 0.089 M€ concernent notamment :

- La compensation financière versée au délégataire (0.076 M€) dans le cadre de la délégation de service public pour la gestion du Centre des congrès et du Parc des expositions,
- L'entretien des bâtiments (0.013 M€),

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 0.120 M€ et correspondent principalement à la redevance Tourisme d'Affaires versée par le délégataire (0.050 M€ pour le Centre des Congrès et 0.060 M€ pour le Parc des Expositions).

➤ **Vivre dans une ville inclusive et durable**

Accessibilité, Handicap, ville inclusive et lutte contre les discriminations :

ACCESSIBILITE, HANDICAP, VILLE INCLUSIVE ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS		BP 2025	
OPERATIONS (en €)	DEPENSES	RECETTES	
TOTAL DIRECTION	173 350		0
Dont subventions de fonctionnement	87 200		
Dont handicap	72 600		
Dont ville inclusive lutte contre les discriminations	12 800		

Les dépenses de fonctionnement de la direction Accessibilité, Handicap, ville inclusive et lutte contre les discriminations s'élèvent à 0.173 M€ et sont consacrées :

- Aux subventions versées aux associations (0.087 M€) représentant les personnes en situation de Handicap ou œuvrant en faveur de celles-ci ainsi que les subventions relatives au projet ville inclusive et durable et aux luttes contre les discriminations,
- Aux actions menées sur la thématique du handicap (0.073 M€) dont :
 - L'organisation de la ville en partage (0.033 M€),
 - L'interprétariat en langage des signes pour la traduction des discours lors de réunions de la commission communale pour l'accessibilité et de la ville en partage ainsi que lors des conseils municipaux y compris la captation vidéo (0.027 M€),
 - La création de deux guides auditifs et cognitifs (0.013 M€),
- A l'organisation de réunions plénières, d'évènements ville autour de la lutte contre les discriminations et de l'égalité Femmes / Hommes (0.013 M€).

Transitions écologique et énergétique :

TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE		BP 2025	
OPERATIONS (en €)	DEPENSES	RECETTES	
TOTAL DIRECTION	167 936		0
Dont subventions de fonctionnement	129 956		
Dont autres	37 980		

Les dépenses de fonctionnement de la direction Transition Ecologique et Energétique s'élèvent à 0.168 M€. Elles se composent de :

- Subventions aux associations pour 0.130 M€ œuvrant dans le cadre du développement durable telles que France Nature Environnement et La ligue de Protection des Oiseaux.,
- 0.038 M€ dont 0.023 M€ dédiés aux études Citergie et au bilan carbone.

➤ **Agir pour la tranquillité de tous**

Police et sécurité civile municipales :

OPERATIONS (en €)	BP 2025	
	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DIRECTION	14 865 630	6 880 820
Dont contingent service incendie	12 692 117	
Dont stationnement de surface	1 272 000	6 283 000
Dont subventions de fonctionnement	258 113	
Dont fourrière animale	110 500	25 000
Dont fourrière automobile	170 000	30 000
Dont autres crédits	362 900	542 820

Les dépenses de fonctionnement de la direction Police et Sécurité Civile municipales s'élèvent à 14.866 M€. Pour l'essentiel, il s'agit de la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours pour 12.692 M€.

Les autres dépenses sont notamment constituées :

- Des crédits relatifs au stationnement de surface 1.272 M€ : abonnement pour la centralisation des horodateurs (0.228 M€), maintenance des horodateurs et des bornes d'accès automobiles (0.080 M€), reversement à Saint Étienne Métropole du produit net du FPS (Forfait Post Stationnement) déduction faite des coûts de mise en œuvre (0.600 M€),
- Des subventions de fonctionnement 0.258 M€ qui concernent principalement les aides versées aux associations dans le cadre du Contrat Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CLSPD) et du dispositif Villes, Vie, Vacances (V.V.V). Également la Ville octroie des financements dédiés à la place des animaux dans la ville et à la Société Protectrice des Animaux (SPA),
- Des frais relatifs à la fourrière automobile (0.170 M€) pour le remboursement au délégataire des frais d'enlèvement et de destruction de véhicule en cas de propriétaire non identifié,
- Des frais relatifs à la fourrière animale tels que les soins vétérinaires et les achats de nourriture (0.111 M€),
- Les autres dépenses sont essentiellement dédiées aux besoins de fonctionnement de la direction (0.363 M€) tels que à l'achat des vêtements de travail de l'ensemble des agents de la direction, ainsi que pour l'achat des munitions et la location de la salle de tir.

Les recettes de fonctionnement à hauteur de 6.881 M€ concernent essentiellement :

- Des produits du stationnement de surface pour 6.283 M€ dont 4.000 M€ de recettes de stationnement horodateurs, 1.600 M€ pour l'encaissement du FPS majoré et minoré (recette brute) et 0.620 M€ d'abonnements relatifs aux cartes de résidents.

La loi fait obligation à la ville de reverser à Saint-Étienne Métropole le produit net du FPS perçu (produit net = produit du FPS déduction faite des coûts de mise en œuvre). Ce reversement est neutralisé par une recette de même montant sur l'AC de la ville.

- Les produits de redevance de la fourrière automobile (0.030 M€),
- Les produits de redevances de la fourrière animale (0.025 M€),

- Les autres recettes sont constituées des produits des redevances d'occupation du domaine public (0.527 M€) ainsi que des remboursements des frais IPM (Ivresses Publiques et manifestes) (0.016 M€).

➤ Les principales fonctions Ressources

Systeme d'information et du numérique :

SYSTEMES D'INFORMATION ET DU NUMERIQUE OPERATIONS (en €)	BP 2025	
	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DIRECTION	3 123 819	262 000

Le budget de la direction Systèmes d'information et du numérique prévoit **les dépenses de fonctionnement** (3.124 M€) en trois axes distincts. Les dépenses consacrées à la ville de Saint- Étienne (VSE) d'une part, celles identifiées pour le Service Commun (SC) d'autre part et les dépenses de refacturations de Saint-Étienne Métropole à la ville de Saint-Étienne.

- Les dépenses portées par le budget de la Ville (1.590 M€) sont les suivantes :
 - 0.892 M€ pour la maintenance des logiciels, l'achat de matériel et l'installation, l'achat de consommables informatiques mais aussi à des prestations et formations relatives aux logiciels métiers des directions,
 - 0.476 M€ pour les frais de téléphonie et de télécom dont la consommation de téléphonie fixe, mobile et d'accès internet,
 - 0.190 M€ pour les frais de maintenance et d'abonnements pour la vidéo protection,
 - 0.030 M€ pour la sécurité et protection des données (audit de sécurité et certificats).
- Les dépenses portées par le Service Commun (0.229 M€) sont les suivantes :
 - 0.148 M€ dédiés à l'informatique notamment pour les maintenances et abonnements des logiciels métiers mutualisés, les abonnements au logiciel de téléphonie (softphonie) mais aussi aux prestations de services,
 - 0.081 M€ pour la sécurisation de la messagerie et les abonnements aux outils annexes à Office 365.
- Les dépenses de refacturation de Saint-Étienne Métropole à la ville de Saint-Étienne s'élèvent à 1.305 M€ :
 - 0.066 M€ pour le Data Center 2
 - 1.239 M€ pour les autres dépenses de services communs tels que les abonnements de logiciels installés sur les postes de travail.

Les recettes s'élèvent à 0.262 M€ et sont composées de la manière suivante :

- Pour la ville de Saint-Étienne (VSE) : 0.182 M€ pour la redevance perçue par la ville en contrepartie de la mise à disposition de son réseau fibre optique au Conseil Départemental,
- Concernant le Service Commun (SC), il s'agit uniquement des refacturations à Saint-Étienne Métropole 0.080 M€.

Achats et Logistique :

ACHATS ET LOGISTIQUES OPERATIONS (en €)	BP 2025	
	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DIRECTION	4 783 100	411 500
Dont service Achat	2 342 000	
Dont gestion flotte mécanique	2 243 500	264 000
Dont atelier reprographie	106 000	
Dont autres	91 600	147 500

Les dépenses de fonctionnement de la Direction Achats et Logistiques s'élèvent à 4.783 M€ et se décomposent ainsi :

- Le service achat 2.342 M€ comprend principalement, le gardiennage (0.840 M€), le nettoyage des locaux (0.610 M€), les produits d'entretien (0.300 M€), la télésurveillance (0.175 M€) ainsi que l'achat de papier et de fournitures de bureau (0.120 M€),
- La gestion de la flotte mécanique 2.244 M€ qui comprend les frais de carburants (1.100 M€) qui se stabilise et des frais d'entretien des véhicules (1.143 M€),
- L'atelier reprographie 0.106 M€ prend désormais en charge des dépenses de reprographie pour Saint-Étienne Métropole : achat de papiers (0.025 M€) et location des photocopieurs (0.081 M€),
- Les autres dépenses (0.092 M€) comprennent : les moyens logistiques opérationnels 0.056 M€ et les dépenses de fonctionnement de la direction (0.022 M€)

Les recettes de fonctionnement de la Direction Achats et Logistique s'établissent à 0.412 M€ et se décomposent ainsi :

- Les recettes « Gestion flotte mécanique » (0.264 M€) qui correspondent majoritairement au remboursement par Saint-Étienne Métropole des dépenses d'entretien de leurs véhicules,
- Les recettes « autres » (0.148 M€) correspondent principalement à la refacturation des charges du service commun de la ville de Saint-Étienne à Saint-Étienne Métropole (coût des véhicules et de la reprographie).

3 La section d'investissement (mouvements réels)

La ville de Saint-Étienne affirme son choix de poursuivre ses investissements dans tous les domaines où elle exerce ses compétences : éducation, sports, affaires culturelles, cadre de vie etc.

Ainsi les dépenses d'équipement inscrites au BP 2025 représentent un volume de 55 M€.

A ce montant, il convient d'ajouter 23.600 M€ de remboursement en capital de la dette, 16.597 M€ d'opérations neutres au titre des emprunts revolving soit un total de 92 M€.

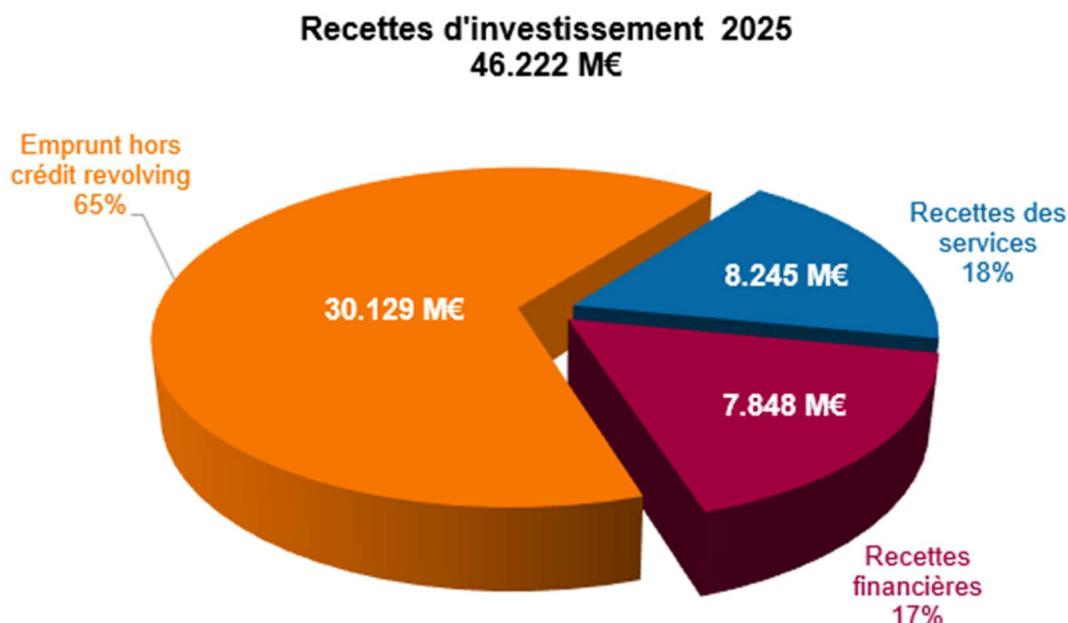
3.1 Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à :

- 46.222 M€ hors crédits revolving,
- 59.915 M€ avec crédits revolving.

Elles se répartissent de la façon suivante :

EN MILLIONS D'EUROS	BP 2025
Recettes des services	8,245
Recettes financières	7,848
- Attribution de compensation (AC) d'investissement	2,058
- FCTVA	3,900
- remboursement dette en capital Saint-Étienne Métropole	1,890
Emprunt hors crédit revolving	30,129
TOTAL Recettes	46,222
Crédit revolving	13,693
TOTAL	59,915



Les recettes des directions sont détaillées au § 3.3. Elles représentent 18 % des recettes d'investissement hors crédits revolving.

Le poste recettes financières : le FCTVA est inscrit à hauteur de 3.9 M€ et le remboursement de dette en capital de Saint-Étienne Métropole s'élève à 1.890 M€. Le FCTVA est calculé sur les investissements de 2024 sans prise en compte de dépenses exceptionnelles. Il tient compte de la

mise en place de la réforme du FCTVA automatisée qui a notamment pour impact un changement du périmètre des dépenses éligibles au FCTVA.

L'attribution de compensation en investissement (ACI) correspond principalement au reversement par Saint-Étienne Métropole, des amendes de police 2.000 M€ environ au titre de l'année 2024. Depuis 2018, les infractions liées au non-paiement du stationnement relèvent du système du FPS (Forfait Post Stationnement). L'ACI est également minorée des ORI (Opérations de Restauration Immobilière) qui ont fait l'objet d'un financement complémentaire 0.076 M€ validé par délibération du 25 11 2024 approuvant le rapport de la CLECT du 22 octobre 2024. En outre l'ACI est également minorée des dépenses afférentes à la défense contre l'incendie.

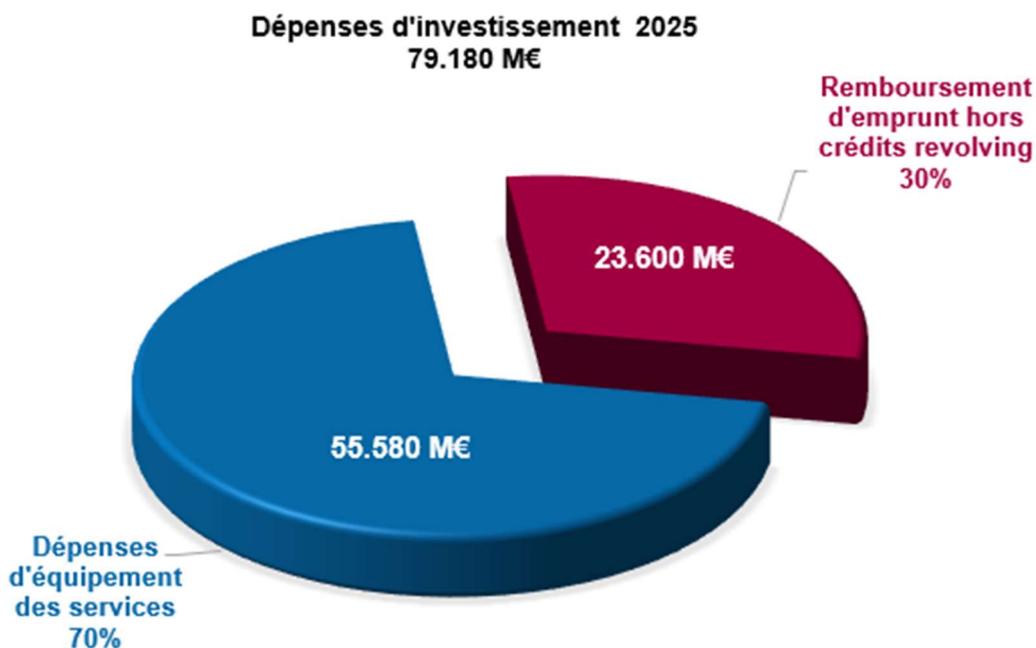
Le montant des emprunts pour financer les investissements en 2025 a été évalué à 30 M€, la dette est explicitée au § 3.4.

3.2 Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à :

- 78.770 M€ hors crédits revolving,
- 92.863 M€ avec crédits revolving.

EN MILLIONS D'EUROS	BP 2025
Dépenses d'équipement des services	55,580
Remboursement d'emprunt hors crédits revolving	23,600
TOTAL DEPENSES hors crédits revolving	79,180
Crédit revolving	13,693
TOTAL	92,873



3.3 Les recettes et dépenses par directions et politiques publiques

Les recettes sont constituées par :

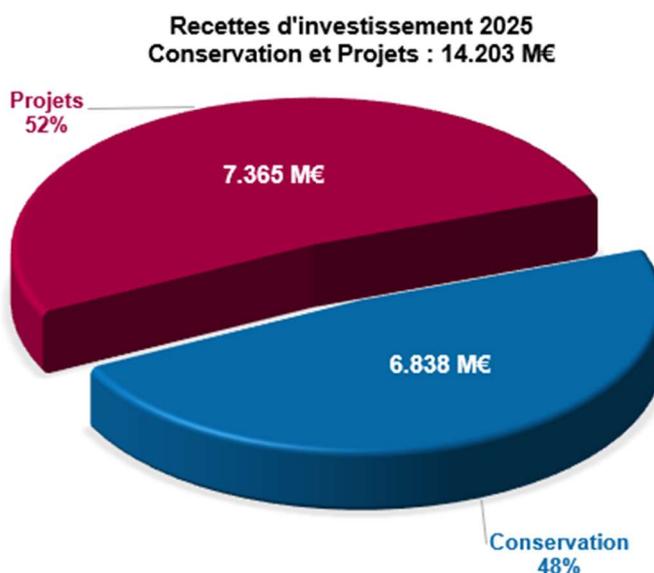
Les recettes des directions (hors FCTVA et AC d'investissement) sont de 8.245 M€ en 2025 représentant 18 % du total des recettes hors crédits revolving.

Les recettes d'investissement (y compris FCTVA et AC d'investissement) s'élèvent à 14.203 M€ et se répartissent entre les opérations de conservation pour 6.838 M€ et les projets pour 7.365 M€.

Parmi l'ensemble des projets, on trouve :

- 1.255 M€ pour les engagements contractuels (ANRU),
- 6.110 M€ pour les projets.

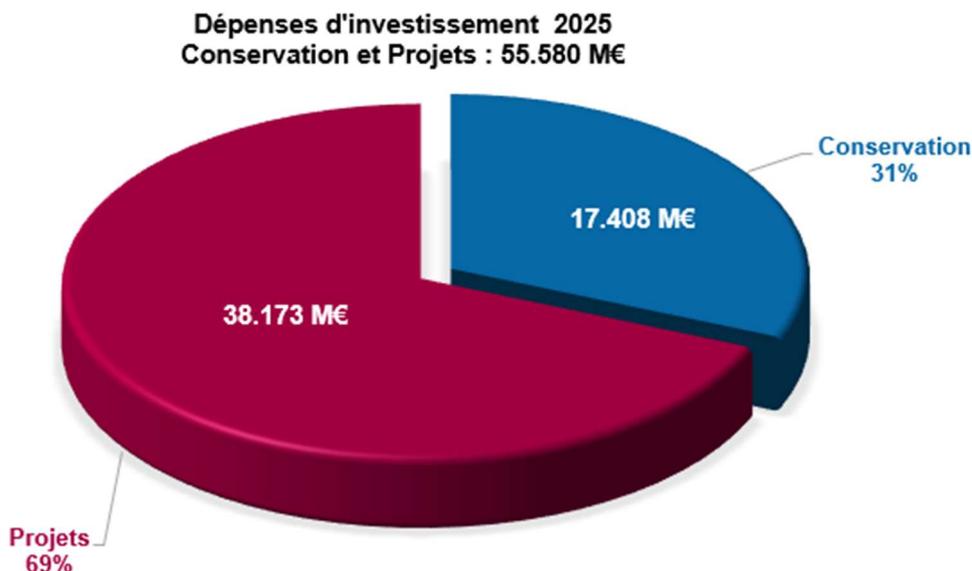
Ces recettes se composent pour l'essentiel des subventions des autres collectivités partenaires telles que l'Europe, l'État, la Région, le Département et Saint-Étienne Métropole, qui sont liées aux projets en investissement.



Les dépenses sont constituées par :

Les dépenses réelles d'équipement des directions au BP 2025 représentent 55.580 M€ (hors dépenses financières).

Ces dépenses se répartissent entre les opérations de conservation pour 17.408 M€ et les projets pour 38.173 M€ parmi lesquels un montant de 2.525 M€ pour les engagements contractuels avec l'ANRU.



Le tableau ci-dessous récapitule les inscriptions en dépenses et recettes d'investissement par politique publique et par Direction.

EN EUROS	BP 2025	
	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT		
ACCESSIBILITE HANDICAP VILLE INCLUSIVE	19 400	
ACHATS ET LOGISTIQUE	1 112 347	
AFFAIRES CULTURELLES	4 192 306	52 000
AFFAIRES JURIDIQUES ET COMMANDE PUBLIQUE	48 500	
ASSEMBLEE	3 346	
CABINET DU MAIRE ET DES ELUS	1 940	
CADRE DE VIE	6 552 061	
COHESION SOCIALE	5 949 204	926 636
COHESION TERRITORIALE		750 000
COMMERCE ET ARTISANAT	184 300	
COMMUNICATION ET MARKETING TERRITORIAL	14 550	
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EMPLOI ET INSERTION	358 900	
PETITE ENFANCE EDUCATION JEUNESSE	10 604 000	611 754
EVENEMENTIEL	41 710	
FINANCES RESSOURCES ET PROGRAMMATION	4 850	5 958 104
GESTION DES BATIMENTS	4 074 000	539 000
HABITAT ET COHESION SOCIALE	97 000	97 000
IMMOBILIER CONSTRUCTION AMENAGEMENT ET FONCIER	7 843 000	3 320 130
POLICE ET SECURITE CIVILE MUNICIPALES	1 072 300	12 000
PROJETS URBAINS	7 211 406	1 173 905
RELATION CITOYENNE	652 810	100 292
RESSOURCES HUMAINES	38 800	20 000
SANTE PUBLIQUE	214 305	4 000
SENIORS SOLIDARITE	131 505	122 000
SPORTS LOISIRS ET VIE SOCIALE	3 442 821	494 523
SYSTEMES D'INFORMATION ET DU NUMERIQUE	1 453 057	22 000
TOURISME - TOURISME D'AFFAIRES	194 000	
TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	67 900	
TOTAL REEL INVESTISSEMENT	55 580 318	14 203 344
EMPRUNTS ET CAUTIONS	23 600 000	30 128 544
REMBOURSEMENT DETTE PAR SEM		1 890 000
TOTAL (HORS CREDIT REVOLVING)	79 180 318	46 221 888
CREDIT REVOLVING	13 693 000	13 693 000
TOTAL REEL INVESTISSEMENT	92 873 318	59 914 888

Les dépenses d'investissement se déclinent ainsi :

➤ **Saint-Étienne à tous les âges et la santé :**

Seniors, Solidarité :

SENIORS SOLIDARITE		BP 2025	
OPERATION (en €)	DEPENSES	RECETTES	
TOTAL CONSERVATION	131 505	122 000	
TOTAL DIRECTION	131 505	122 000	

La direction Seniors Solidarité présente un budget d'investissement de 0.132 M€ en dépenses et de 0.122 M€ en recettes.

Les dépenses de conservation (0.132 M€) relèvent principalement d'achats de matériels et de travaux dans les résidences de personnes âgées.

En recettes, 0.122 M€ concernent le remboursement des travaux effectués sur les RPA par le budget annexe du CCAS.

Santé Publique

SANTE PUBLIQUE		BP 2025	
OPERATION (en €)	DEPENSES	RECETTES	
CENTRE DE SANTE	189 305		
EQUIPEMENT SANTE PUBLIQUE	5 000		
TOTAL PROJET	194 305	0	
MATERIEL SANTE PUBLIQUE	20 000	4 000	
TOTAL CONSERVATION	20 000	4 000	
TOTAL DIRECTION	214 305	4 000	

La direction Santé Publique présente un budget d'investissement de 0.214 M€ en dépenses et de 0.004 M€ en recettes.

Les dépenses concernent principalement des frais d'études et de travaux pour un centre de santé (0.189 M€), des dépenses de matériels et d'équipements spécifiques du service communal d'hygiène et de santé (0.020 M€) ainsi que l'achat de défibrillateurs (0.005 M€).

Une recette de 0.004 M€ concerne le remboursement de travaux effectués d'office dans le domaine de la santé.

Petite Enfance, Education, Jeunesse :

PETITE ENFANCE EDUCATION JEUNESSE		BP 2025	
OPERATION (en €)	DEPENSES	RECETTES	
REHABILITATION ECOLE ELEMENTAIRE VIVARAIZE	2 087 000		
EXTENSION ECOLE JACQUARD	2 000 000		
REHABILITATION ECOLE CENTRE DEUX	620 000		
EXTENSION ECOLE PAULE ET JOSEPH THIOLLIER	510 000		
COUR GS CHAVANELLE	380 000		
REHABILITATION EXTESION ECOLE DE LA VEUE	200 000		
EXTENSION ECOLE DE LA MONTAT	65 000		
NOTRE ECOLE FAISON LA ENSEMBLE	60 000	60 000	
EXTENSION ECOLE DU SOLEIL	20 000		
TOTAL PROJET	5 942 000	60 000	
TRAVAUX DE BATIMENTS DIVERS	3 700 000	551 754	
EQUIPEMENTS ECOLES	350 000		
TRAVAUX BATIMENTS DES CRECHES	322 000		
JEUX DE COURS	200 000		
MATERIELS - MOBILIER DES CANTINES	45 000		
EQUIPEMENTS CRECHES	45 000		
TOTAL CONSERVATION	4 662 000	551 754	
TOTAL DIRECTION	10 604 000	611 754	

Le budget de la direction Petite Enfance, Éducation, Jeunesse est inscrit pour un montant de 10.604 M€ en dépenses et de 0.612 M€ en recettes au budget 2025.

Les dépenses de conservation s'élèvent à 4.662 M€ et celles en projet à 5.942 M€.

Les opérations de conservation concernent :

- Les travaux de bâtiments dans les écoles pour un montant de 3.700 M€ : dont les mises aux normes d'accessibilité, d'incendie, le désamiantage, les travaux thermiques, les travaux extérieurs dans les cours et les façades, les travaux d'étanchéité et de menuiserie dans les écoles, et travaux cantines,
- Le renouvellement du mobilier scolaire, du matériel électroménager des classes d'un montant de 0.350 M€ et celui des cantines pour un montant de 0.045 M€,
- Les travaux spécifiques d'un montant de 0.200 M€ tels que l'installation de jeux de cours et la création de jardins pédagogiques,
- Les travaux de bâtiments dans les crèches s'élèvent à 0.322 M€, et renouvellement des équipements des crèches d'un montant de 0.045 M€.

Les principaux projets ci-après peuvent être cités :

- La réhabilitation de l'école élémentaire Vivaraize pour un montant de 2.087 M€ dont 0.080 M€ pour les frais d'études et 2.007 M€ de travaux afin de poursuivre la réhabilitation thermique et la rénovation des espaces intérieurs et d'engager les travaux d'extension (cantine et classes),

- L'extension de l'école Jacquard pour un montant de 2.000 M€, dont 0.340 M€ pour les frais d'études et 1.660 M€ pour les travaux. L'année 2025 concerne la finalisation des crédits en frais d'études avec la fin de la conception dans le cadre du marché global de performances et les travaux en gros œuvre,
- La réhabilitation de l'école Centre Deux d'un montant de 0.620 M€ dont 0.395 M€ pour les frais d'études et 0.225 M€ pour les travaux. En 2025, la conception de ce projet de réhabilitation se poursuit dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre. Il s'agit également de réaliser des travaux d'installation de locaux provisoires avec des bâtiments modulaires,
- L'extension école Paule et Joseph Thiollier pour un montant de 0.510 M€ dont 0.210 M€ en frais d'études concernant la finalisation de la conception et montage des marchés de travaux et 0.300 M€ pour le début des travaux avec la dépollution des sols,
- Les travaux de la cour du Groupe scolaire Chavanelle d'un montant de 0.380 M€, dont 0.025 M€ de frais d'études et 0.355 M€ de travaux. L'année 2025 s'inscrit dans la poursuite des travaux effectués en 2024 (rénovation de la partie cour située au-dessus du parking). Les travaux prévus concernent la réfection des revêtements de surface des cours et l'aménagement des cours,
- La réhabilitation de l'école de la Veue d'un montant de 0.200 M€ en frais d'études pour poursuivre les études de programmation relancées en 2024,
- L'extension de l'école de la Montat d'un montant de 0.065 M€ en frais d'études et de programmation dont les objectifs sont la mise en accessibilité de l'ensemble des locaux et la construction de nouveaux locaux pour la restauration scolaire et de nouvelles salles de classes,
- Le dispositif « notre école, faisons là ensemble » financé par l'Etat pour un montant de 0.060 M€.
- L'extension de l'école du Soleil d'un montant de 0.020 M€, les crédits sont destinés aux frais d'études pour ce projet sur le Quartier du Soleil,

Les recettes d'investissement s'élèvent à 0.612 M€ et concernent :

- 0.552 M€ au titre d'une subvention « fonds vert » pour la 1^{ère} phase de réhabilitation énergétique du groupe scolaire Saint-Saëns,
- 0.060 M€ pour le financement du dispositif « notre école, faisons là ensemble » financé par l'Etat/Education Nationale.

Relation Citoyenne :

RELATION CITOYENNE		BP 2025	
OPERATION (en €)	DEPENSES	RECETTES	
REHABILITATION POLE ASSOCIATIF PAGANINI	110 000	49 890	
DEPLOYER DE NOUVEAUX EQUIPEMENTS CINERAIRES	29 810		
TOTAL PROJET	139 810	49 890	
CIMETIERES	400 000	50 402	
RESTAURATION TOMBES REMARQUABLES	80 000		
MAIRIES DE PROXIMITE	28 000		
EQUIPEMENTS RELATIONS CITOYENNES	5 000		
TOTAL CONSERVATION	513 000	50 402	
TOTAL DIRECTION	652 810	100 292	

Le budget de la direction Relation Citoyenne est inscrit pour un montant de 0.653 M€ en dépenses et 0.100 M€ en recettes d'investissement.

Les dépenses de conservation s'élèvent à 0.513 M€ et celles en projet à 0.140 M€.
Les opérations de Conservation concernent pour l'essentiel :

- Les travaux d'entretien 0.400 M€ des 9 cimetières de la ville (murs, entretien et réaménagements des ilots, des allées et gros matériels).
- La restauration de la tombe Smith classée au titre des monuments historiques (0.080 M€),

Les principaux projets ci-après peuvent être cités :

- La fin des travaux, la mise en place de la signalétique et l'acquisition de mobilier dans le cadre du projet de réhabilitation du pôle associatif « Paganini » (0.110 M€),
- La poursuite du déploiement de nouveaux équipements cinéraires (0.030 M€),

En recettes, 0.050 M€ concernent la subvention ANRU dans le cadre du projet de réhabilitation du pôle associatif Paganini et 0.050 M€ du Fond Verts dans le cadre du projet de renaturation du cimetière du Soleil (désimperméabilisation, végétalisation et gestion des eaux pluviales).

➤ **Enrichir votre quotidien :**

Affaires Culturelles :

AFFAIRES CULTURELLES		BP 2025	
OPERATION (en €)	DEPENSES	RECETTES	
RESTAURATION DU SITE COURIOT	1 935 000		
TRAVAUX OPERA - GRAND THEATRE	756 000		
PALAIS DES SPECTCALES	216 800		
OUTILS NUMERIQUE DES MUSEES	170 000		
LA COMEDIE	30 000		
RENOVATION MUSEE ART ET INDUSTRIE	20 000		
TOTAL PROJET	3 127 800		
MAINTENANCE DES BATIMENTS CULTURELS	500 000		
EQUIPEMENTS AFFAIRES CULTURELLES	264 500		
CONSERVATION OEUVRES ET OBJETS D'ART	133 700	52 000	
DSP LE FIL	128 306		
ACQUISITION DE MATERIEL MUSICAL	38 000		
TOTAL CONSERVATION	1 064 506	52 000	
TOTAL DIRECTION	4 192 306	52 000	

La direction des Affaires culturelles présente un budget de 4.192 M€ en dépenses et 0.052 M€ en recettes.

Ce budget en dépenses se décompose en 1.065 M€ pour la conservation et 3.128 M€ en projets.

Les principales dépenses en conservation sont :

- La maintenance des bâtiments culturels : 0.500 M€, pour assurer essentiellement des travaux de mise en conformité sur les équipements culturels et les bâtiments abritant des associations culturelles,
- L'acquisition de mobiliers et de matériels divers : 0.265 M€ dont 0.072 M€ pour l'acquisition de matériel muséographique des musées, 0.067 M€ pour le matériel scénique à l'Opéra afin de compléter les équipements son et lumière des salles, 0.024 M€ pour du mobilier et des agencements spécifiques dans les médiathèques, 0.011 M€ pour le matériel audiovisuel de la cinémathèque, 0.031 M€ pour le matériel d'enseignement musical du Conservatoire Massenet, 0.044 M€ pour le matériel son et lumière de la Comète, 0.005 M€ pour le matériel du Planétarium,
- L'acquisition d'œuvres et d'objets d'art : 0.134 M€, dont 0.069 M€ pour des acquisitions au Pôle muséal, 0.027 M€ pour poursuivre la numérisation des fonds des archives municipales, et 0.020 M€ pour finaliser l'installation d'une signalétique patrimoniale et paysagère par ville d'Art et d'Histoire,
- L'acquisition de matériels de musique : 0.038 M€, ce budget tient compte de la remise à niveau progressive des parcs instrumentaux du Conservatoire pour 0.035 M€ et de l'Opéra pour 0.003 M€.

Les principaux projets ci-après peuvent être cités :

- La restauration du site Couriot d'un montant de 1.935 M€, les crédits sont destinés aux travaux de réhabilitation du site,

- Les travaux au grand théâtre de l'Opéra pour 0.756 M€ avec des dépenses relatives à la dernière phase du remplacement de l'outil scénique et l'acquisition de matériels mobiles son, lumière et vidéo,
- Les travaux de confortement au palais des spectacles pour un montant de 0.217 M€,
- Les outils numériques des musées pour 0.170 M€ : dans le cadre du rapprochement des musées d'Art et d'Industrie et de la Mine et de la validation du Projet Scientifique Commun (PSC), des travaux sont à prévoir. La dernière phase du projet fera donc appel à des prestations de scénographie et de restauration d'œuvres.

Les recettes d'investissement inscrites pour 0.052 M€ sont attendus de la part de la Région Auvergne Rhône-Alpes et de la DRAC (ministère de la Culture) pour l'acquisition et la restauration d'œuvres et d'objets d'art.

Sports, Loisirs et Vie Sociale :

SPORTS LOISIRS ET VIE SOCIALE		BP 2025	
OPERATION (en €)	DEPENSES	RECETTES	
PISCINE GROUCHY	1 693 521	239 023	
REHABILITATION DES BATIMENTS DU GOLF	50 000		
PLAN MAISON DES ASSO ET DE LA CITOYENNETE	30 000		
STADES MONTREYNAUD		153 500	
CREATION SYNTHETIQUES		56 000	
TOTAL PROJET	1 773 521	448 523	
STADES ET EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS	640 000		
GYMNASES	538 000	46 000	
PISCINES	202 700		
TENNIS DSP	100 000		
TENNIS DSP	100 000		
VIE ASSOCIATIVE	73 600		
QUARTIER SAINT VICTOR	30 000		
GOLF DSP TRAVAUX	25 000		
EQUIPEMENTS DSLVS	25 000		
GARDIENNAGE ET MANIFESTATIONS SPORTS	20 000		
SPORT DE PROXIMITE	15 000		
TOTAL CONSERVATION	1 669 300	46 000	
TOTAL DIRECTION	3 442 821	494 523	

Le budget de la Direction Sports, Loisirs et Vie Sociale est inscrit pour un montant de 3.443 M€ en dépenses et 0.495 M€ en recettes d'investissement au budget 2025.

Les dépenses de conservation s'élèvent à 1.669 M€ et celles en projet à 1.774 M€.

Les principales dépenses en conservation (1.669 M€) sont :

- L'entretien des stades et autres équipements sportifs et de loisirs (hors-gymnases) (0.640 M€) dont les terrains de boules et des bâtiments afférents, l'éclairage des stades (stades frère Grail, stade de Fraissinette), le lancement des études pour la clôture extérieure du stade Janon, les panneaux de basket et le traçage du terrain, pour la rénovation de la

piste Roller à Méons, l'achat de matériels horticoles et de matériels roulants, l'acquisition de matériels sportifs et spécifiques (filets, cages de foot..),

- L'entretien des gymnases (0.538 M€), les études et travaux notamment avec la relocalisation de l'ESS Karaté, le remplacement des stores extérieurs par des volets roulants au gymnase Bousquet, le remplacement des ouvrants asservis au gymnase Gachet, la réfection de la chaufferie et de la GTC au gymnase Fauriel, le remplacement d'un aérotherme hors-service au gymnase de la Veue, la peinture des vestiaires des gymnases Lamartine et Villeboeuf, les travaux de mise en accessibilité au gymnase Paul Michelon, et l'acquisition de matériels sportifs dans les gymnases en fonction des besoins exprimés par les utilisateurs,
- L'entretien des piscines (0.203 M€), la réalisation d'études et de travaux, l'entretien des installations techniques, notamment des piscines Grouchy, Raymond Sommet et Yves Naymes,
- Les travaux pour la DSP Tennis (0.100 M€) avec des travaux pour le traitement des évacuations des eaux pluviales à Méons,
- Les investissements liés à la vie associative (0.074 M€) : avec notamment la mise en conformité du local de stockage Omnium de la Maison des associations de Coligny et Malraux (0.020 M€), la remise en état du cheminement d'accès PMR à la maison des associations de Monthieux (0.010 M€), la création d'un musée des miniatures pour le mini racing (0.050M€) pour la vie associative.

Les principaux projets ci-après peuvent être cités :

- Les travaux pour la piscine Grouchy (1.694 M€) : il s'agit de la continuité de ceux commencés en 2024, à savoir, le remplacement de l'intégralité de l'étanchéité en toiture et isolation, la démolition et la reconstruction du grand bassin, la reprise des réseaux enterrés de vidange du bassin...,
- Des travaux d'amélioration sur les maisons des associations : 0.030 M€,
- La réhabilitation des bâtiments du Golf suite au diagnostic constaté par la VSE de désordres structurels importants préconisant une rénovation complète du bâtiment d'accueil et des bâtiments annexes : 0.050 M€,

Les principales recettes sont inscrites pour des opérations portées en projets :

- La réhabilitation de la piscine Grouchy avec une dotation nationale de soutien à l'investissement local à hauteur de 0.239 M€.
- Dans le cadre des opérations de travaux des stades Elie Bariol et Saint Saëns, une subvention complémentaire de l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine de 0.153 M€ est attendue ainsi que 0.056 M€ pour la création de terrains synthétiques.

Événementiel :

EVENEMENTIEL		BP 2025	
OPERATION (en €)	DEPENSES	RECETTES	
EQUIPEMENTS EVENEMENTIEL	41 710		
TOTAL CONSERVATION	41 710		0
TOTAL DIRECTION	41 710		0

La direction de l'Événementiel présente un budget de 0.042 M€ en dépenses, uniquement en conservation. Il n'y a pas de recettes pour cette direction

Les dépenses concernent uniquement le renouvellement de matériels divers : chaises, petits mobiliers, barrières Vauban et matériels son et lumière.

➤ Embellir la ville :

Cadre de vie :

CADRE DE VIE		BP 2025	
OPERATION (en €)	DEPENSES	RECETTES	
MODERNISATION ET ECONOMIE D'ENERGIE	1 000 000		
CAMPAGNE CORBEILLES ET DEPOTS SAUVAGES	320 000		
PROJET DEPOTS CADRE DE VIE	193 061		
CREATION DE JEUX D'ENFANTS	150 000		
INSTALLATION ET MODIFICATIONS TOILETTES PUBLIQUES	150 000		
ARBRES	50 000		
AMENAGEMENT DES JARDINS ET COMPOSTEURS PARTAGES	50 000		
SIGNALETIQUES DES PARCS ET JARDINS	20 000		
CREATION ESPACES CANINS	10 000		
TOTAL PROJET	1 943 061		
TRAVAUX DE PROXIMITE QUARTIER	1 500 000		
MATERIELS CADRE DE VIE	1 360 000		
ECLAIRAGE PUBLIC	510 000		
RENOVATION PARCS ET JARDINS	455 000		
JARDINS FAMILIAUX	370 000		
FORET COMMUNALE (ACHAT ET TRAVAUX)	165 000		
EQUIPEMENTS CADRE DE VIE	116 000		
DEPOTS CADRE DE VIE	63 000		
PORT AMENAGEMENT SPORT EQUIP	45 000		
MATERIELS MOBILIERIS SIGNALISATIONS	25 000		
TOTAL CONSERVATION	4 609 000		
TOTAL DIRECTION	6 552 061		

La Direction présente un budget de 6.552 M€ en dépenses.

Le budget se décompose en dépenses en 4.609 M€ en conservation et 1.943 M€ en projets.

Les dépenses de conservation concernent essentiellement :

- Les crédits pour l'acquisition des matériels roulants et non roulants (1.360 M€) comme les véhicules de transports des équipes, les balayeuses et les aspiratrices, les matériels de déneigement etc... dont le renouvellement doit se poursuivre sur 2025,
- Les travaux d'aménagement (1.500 M€) dans les différents quartiers de la ville : espaces verts, cheminements piétons, aires de jeux. Il est notamment prévu pour 2025 la réhabilitation du mur de l'espace Jeanine Legal, la réhabilitation du square des Utopies, la réalisation d'une fresque au carrefour boulevard Fauriat / rue de la Liberté,
- Les dépenses pour les travaux d'éclairage public (0.510 M€) avec la fourniture de matériels pour les travaux neufs (candélabre, lanternes, armoires électriques) ainsi que la rénovation du parc d'éclairage. Ces travaux permettent d'améliorer l'éclairage tout en réduisant la consommation d'énergie,
- La rénovation des parcs et jardins (0.455 M€) avec notamment la réfection de la place Jean Pigier, du square Françoise Héritier et la clôture des mares et reprise de l'entrée du Parc Jean Marc,
- La poursuite des travaux dans les jardins familiaux de Bel Air et les petites réfections d'allées et d'abris dans différentes associations (0.370 M€).

Concernant les projets, les dépenses concernent principalement :

- La modernisation et les économies d'énergie (1.000 M€). Cette opération permet la poursuite du remplacement des ampoules existantes par des nouvelles qui consomment 30 à 40 % d'énergie en moins, afin de continuer à limiter l'impact financier lié aux hausses de tarifs de l'énergie,
- La fourniture et la pose de corbeilles propreté et caches conteneurs, ainsi que la lutte contre les dépôts sauvages (0.320 M€),
- Les travaux dans les dépôts Cadre de vie (0.193 M€) avec la poursuite de la réfection des locaux sociaux sur les dépôts du brûlé et Coppel.
- La création de jeux d'enfants (0.150 M€) regroupant l'ensemble des travaux effectués sur les aires de jeux de la ville,
- L'installation de nouveaux sanitaires en fonction des aménagements d'espace public (0.150 M€).

Gestion des bâtiments :

GESTION DES BATIMENTS		BP 2025	
OPERATION (en €)	DEPENSES	RECETTES	
EUGENE BEAUNE	1 500 000	285 000	
MAITRISE DE L'ENERGIE	500 000		
DOMOTIQUE CONTROLE D'ACCES	300 000		
ACCES DES BATIMENTS A TOUS : HANDICAPES	274 000		
REPLACEMENT ECLAIRAGE DANS BATIMENTS MUNICIPAUX	200 000		
METTRE EN OEUVRE LE DECRET TERTIAIRE BATIMENTS MUNIC		222 000	
TOTAL PROJET	2 774 000	507 000	
ENTRETIEN TRAVAUX BATIMENTS ADMINISTRATIFS	615 000		
TRAVAUX CTM	200 000		
TRAVAUX ROCHETAILLÉE	95 000		
RELOCALISATION DES SERVICES	68 000		
EQUIPEMENTS BATIMENTS	50 000		
TRAVAUX COMPTES DE TIERS	32 000	32 000	
FRAIS ETUDES ET RECHERCHES	20 000		
TOTAL CONSERVATION	1 300 000	32 000	
TOTAL DIRECTION	4 074 000	539 000	

La direction dispose d'un montant de 4.074 M€ en dépenses et de 0.539 M€ en recettes. Les dépenses se répartissent en conservation pour 1.300 M€ et 2.774 M€ en projets.

Les opérations de conservation sont :

- Les travaux de maintenance des bâtiments (0.615 M€) accueillant les agents municipaux afin d'améliorer les conditions de travail, de garantir la sécurité des occupants et d'optimiser les performances énergétiques,
- L'entretien des édifices culturels (0.220 M€) pour la réalisation de travaux d'urgence de sécurité et de travaux d'entretien courant,
- Les travaux au Centre Technique Municipal Coubertin afin de poursuivre le suivi et les travaux de confortement de la structure (0.200 M€),
- Les travaux à Rochetaillée alloués à l'entretien des bâtiments communaux (0.095 M€),
- La réalisation de petites relocalisations de services (0.068 M€).

Les opérations en projets sont :

- Le projet d'un nouveau Centre Technique Municipal à Eugène Beaune (1.5 M€) : pour la réalisation d'études (0.100 M€) et des travaux sur le bâtiment accueillant les ateliers de la direction Gestion des Bâtiments mais aussi du territoire Furan et l'installation d'une ombrière photovoltaïque sur le parking afin de répondre à la réglementation (loi APER) (1.4 M€)
- La maîtrise de l'énergie (0.500 M€) : ces crédits permettront de financer les interventions destinées à améliorer la performance énergétique des bâtiments (isolation, réfection de chaufferies, actions destinées à privilégier les énergies renouvelables pour l'eau chaude sanitaire...). En 2025, il s'agit d'accélérer le remplacement des process de chauffage par des matériels plus performants,

- La domotique contrôle d'accès (0.300 M€) : cette prévision permettra le remplacement des automates en RTC (Réseau Téléphonique Commuté) dont la fin des lignes est annoncée par Orange,
- Les travaux d'accès des bâtiments à tous les publics (0.274 M€) : ces crédits permettent de réaliser les travaux de mises aux normes d'accessibilité des équipements recevant du public (rampes, sanitaires adaptés, visiophones, signalétiques...),
- La réduction de la consommation électrique liée à l'éclairage (0.200 M€) dans les bâtiments avec la mise en place d'éclairage LED et la pose de capteurs de présence dans les espaces communs.

Les principales recettes sont inscrites pour des opérations portées en projets :

- Depuis 2024, le nouveau Centre technique du Soleil, situé rue Eugène Beaune est en cours de réhabilitation et de rénovation énergétique. Cette rénovation globale bénéficie d'une subvention dans le cadre du fond vert (0.285 M€),
- Dans le cadre des projets de rénovation énergétique dans les bâtiments publics portés par la DGB, le Fonds « CHÊNE » lancé le 02/12/2023 subventionne la collectivité à hauteur de 0.222 M€ au travers de son programme « Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique » (ACTEE).

La recette en conservation, inscrite à hauteur de 0.032 M€, concerne les remboursements par les propriétaires de travaux réalisés d'office dans le cadre de l'exercice des pouvoirs du Maire.

➤ **Aérer la ville :**

Projets Urbains :

PROJETS URBAINS		BP 2025	
OPERATION (en €)	DEPENSES	RECETTES	
PARTICIPATION EPASE	3 000 000		
ILOT BEAUNIER - CONCESSION D'AMENAGEMENT	500 000		
DEMOLITIONS	460 000		
PARTICIPATIONS RAVALEMENT FACADE	450 000		
ABORDS ECOLE CHAVANELLE	265 106		
FAIRE EVOLUER LE SITE DU FLORE	240 000		
AMENAGEMENT TERRENOIRE	200 000		122 000
ACCOMPAGNEMENT MUTATION LOCAUX VACANTS	120 000		
PLACE CARNOT	47 000		
CHARITE	30 000		
SOLEIL NORD GARIBALDI LIBERTE ZONE 30	20 000		
SECTEUR BARBUSSE JEANNE D'ARC	10 000		
OTHA BEAUBRUN DIFFUS - PARTICIPATION CONCESSION AMENAGEMENT			377 000
ESPACES PUBLICS COTONNE MONTFERRE			79 800
REQUALIFICATION SECTEUR MOLINA - ESPACES PUBLICS			48 100
TOTAL PROJET HORS ANRU	5 342 106		626 900
ABORDS PAGANINI (ESPACES PUBLICS)	600 000		150 000
SECTEUR SAINT-SAENS - ESPACES PUBLICS	240 000		67 200
TOTAL PROJET ANRU MONTREYNAUD	840 000		217 200
AGRICULTURE URBAINE	350 000		266 000
TOTAL PROJET ANRU COTONNE	350 000		266 000
RELOCALISATION DES ASSOCIATIONS DE TARENTEAIZE	500 000		13 300
ESPACES PUBLICS TARENTEAIZE - HORS CONCESSIONS	144 300		50 505
ESPACES PUBLICS QUARTIERS ANCIENS PHASE 2 (VILLE-LOUBET)	35 000		
TOTAL PROJET ANRU TARENTEAIZE BEAUBRUN COURIOT	679 300		63 805
TOTAL PROJET	7 211 406		1 173 905
TOTAL DIRECTION	7 211 406		1 173 905

Le budget de la direction Projets Urbains est inscrit pour un montant de 7.211 M€ en dépenses et de 1.174 M€ en recettes.

Les dépenses en projet hors ANRU (5.342 M€) concernent pour l'essentiel :

- La participation annuelle à l'Epase (3 M€),
- La participation à Cap Métropole dans le cadre de la concession d'aménagement de l'îlot Beaunier (0.500 M€),
- Les démolitions (0.460 M€) prévues pour la fin de la rue Louis Destre à Terrenoire ainsi que le 73 rue Louis Soulié,

- Les participations aux ravalements de façade pour les propriétaires privés (0.450 M€),
- La poursuite de la sécurisation des abords de l'école Chavanelle (0.265 M€),
- Les études et interventions sur le quartier de Terrenoire (0.200 M€) en lien avec le processus de concertation engagé sur ce secteur,
- L'accompagnement à la mutation des locaux vacants (0.120 M€) avec les subventions d'investissements prévues pour la remise aux normes de ceux-ci,
- La poursuite des études relatives à la requalification de la place Carnot en lien avec le projet Cité 2025 (0.047 M€).

Les autres projets de la direction Projets Urbains regroupent les programmes ANRU.

- Programme ANRU Montreynaud : 0.840 M€ en dépenses et 0.217 M€ en recettes
Il s'agit :
 - des études et des travaux pour l'aménagement d'espaces publics sur le secteur Saint Saëns 0.240 M€,
 - des travaux pour l'aménagement des abords de la salle des fêtes Paganini 0.600 M€,
- Programme ANRU Cotonne : 0.350 M€ en dépenses et en 0.266 M€ en recettes
Il s'agit des études et des travaux d'aménagement dans le cadre du projet Agriculture Urbaine. A la Cotonne, l'objectif est d'aménager 3 sites en 2025 pour permettre l'installation de projets d'agriculture urbaine professionnels à vocation alimentaire, à l'instar du jardin pédagogique réalisé à Montreynaud,
- Programme ANRU Tarentaize Beaubrun Couriot : 0.679 M€ en dépenses et 0.064 M€ en recettes
Les crédits concernent pour l'essentiel les opérations suivantes :
 - Les travaux de relocalisation de certaines associations occupant des rez-de-chaussée à Tarentaize 0.500 M€,
 - Le réaménagement des espaces publics du secteur de Tarentaize 0.144 M€,
 - Les études pour les espaces publics avenue Loubet et rue de la ville 0.035 M€.

Habitat et Cohésion Sociale :

HABITAT ET COHESION SOCIALE	BP 2025	
	DEPENSES	RECETTES
OPERATION (en €)		
TRAVAUX D'OFFICE	97 000	97 000
TOTAL PROJET	97 000	97 000
TOTAL DIRECTION	97 000	97 000

Le budget de la direction Habitat et Cohésion Sociale est inscrit pour un montant de 0.097 M€ en dépenses et en recettes.

Il s'agit uniquement des travaux d'office pour le compte de tiers dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne. La ville se substitue aux propriétaires défaillants pour effectuer les travaux urgents et leur demande ensuite le remboursement.

Direction Cohésion Sociale :

COHESION SOCIALE		BP 2025	
OPERATION (en €)	DEPENSES	RECETTES	
NOUVEL EQUIPEMENT SUD-EST	3 500 000	399 724	
EXTENSION ET RESTRUCTURATION CS SOLAURE	753 000	112 000	
RELOCALISATION DEFINITIVE AL TERRASSE	585 000	414 912	
EQUIPEMENT ENFANCE JEUNESSE SAINT SAENS	476 004		
CENTRE SOCIAL LE BABET	70 000		
TOTAL PROJET	5 384 004	926 636	
EDUCATION POPULAIRE, MEDIATION NUMERIQUE ET POLITIQUE DE LA VILLE	465 200		
RELOCALISATION CS ARLEQUIN TERRENOIRE	50 000		
PROJET ECLAIRE	50 000		
TOTAL CONSERVATION	565 200	0	
TOTAL DIRECTION	5 949 204	926 636	

Le budget de la Direction Cohésion Sociale est inscrit pour un montant de 5.949 M€ en dépenses et 0.927 M€ en recettes d'investissement au budget 2025.

Les dépenses de conservation s'élèvent à 0.565 M€ et celles en projet à 5.384 M€.

Les principales dépenses en conservation concernent :

- Les travaux d'entretien dans les bâtiments associatifs (0.435 M€) tels que ceux liés à la présence de mérules dans les bâtiments de la Veue, les subventions d'équipement à destination des Établissements Publics Numérique (0.015 M€) et l'achat de matériels numériques à destination des EPN/associations (0.015 M€),
- Les études pour la relocalisation du centre social de l'Arlequin (0.050 M€),
- Les travaux pour l'aménagement des espaces extérieurs des amicales laïques stéphanoises dans le cadre du projet ECLAIRE 'Espaces Conviviaux Laïques pour Agir Innover et Réfléchir Ensemble) (0.050 M€).

Les principaux projets ci-après peuvent être cités :

- Le nouvel équipement Sud-Est avec la poursuite des travaux en 2025 (3.5 M€),
- La relocalisation de l'amicale laïque de la Terrasse (0.585 M€) sur le site de Lamaizière avec la réhabilitation de l'ancienne école et la réalisation d'une extension,
- La poursuite de la restructuration de locaux du centre social de Solaure pour regrouper les activités du centre social sur un seul site (0.753 M€),
- La poursuite de l'opération de création du nouvel équipement enfance/petite enfance/jeunesse Saint-Saëns. (0.476 M€),
- La poursuite des études pour la restructuration du centre social Le Babet (0.070 M€).

Les principales recettes sont inscrites pour des opérations portées en projets :

- Le Nouvel équipement Sud-Est avec la participation de la DRAC (0.400 M€),

- La relocalisation de l'amicale laïque de la Terrasse avec la participation du Ministère de la Transition Ecologique dans le cadre du Fond vert (0.114 M€) et de la CAF dans le cadre du plan mercredi (0.300 M€),
- L'extension et la restructuration du centre social de Solaure avec la participation du Ministère de la Transition Ecologique dans le cadre du Fond vert (0.112 M€).

Immobilier, Construction, Aménagement et Foncier :

IMMOBILIER CONSTRUCTION AMENAGEMENT ET FONCIER		BP 2025	
OPERATION (en €)	DEPENSES	RECETTES	
REHABILITATION DE L'IMMEUBLE EMILE LOUBET (IGH)	7 200 000	1 217 630	
ACQUISITIONS / CESSIONS	200 000	2 000 000	
REHABILITATION RUE DE BARRE	190 000	102 500	
URSULES	103 000		
TOTAL PROJET	7 693 000	3 320 130	
STRATEGIE IMMOBILIERE	150 000		
TOTAL CONSERVATION	150 000	0	
TOTAL DIRECTION	7 843 000	3 320 130	

Le budget de la direction Construction, Aménagement et Foncier est inscrit pour un montant de 7.843 M€ en dépenses et 3.320 M€ en recettes.

En dépenses, les crédits se décomposent en 0.150 M€ pour la conservation et 7.693 M€ pour les projets.

Les dépenses de conservation sont destinées à des études afin de préparer le plan de cession (0.100 M€) et des travaux pour la sécurisation et la rationalisation patrimoniale (0.050 M€).

En projets, les dépenses concernent essentiellement :

- L'opération de réhabilitation de l'immeuble Emile Loubet avec la participation versée à l'Epase (7.200 M€),
- Les acquisitions foncières (0.200 M€),
- La participation à Habitat et Métropole suite à la convention de co-maitrise d'ouvrage pour la réhabilitation du rez-de-chaussée du bâtiment rue de la barre (0.190 M€),
- La poursuite des études sur le parking des Ursules (0.103 M€).

Les recettes inscrites pour 3.320 M€ concernent :

- Des cessions foncières (2.000 M€),
- Sur l'opération IGH suite à l'installation des archives métropolitaines dans le bâtiment, les recettes sont constituées par le solde de la participation aux travaux de Saint Étienne Métropole pour 0.991 M€ et par la subvention de la DRAC estimée à 0.227 M€ en fonction de l'avancement des travaux,

La cession du bâtiment situé rue de la Barre à Habitat et Métropole (0.103 M€).

➤ **Dynamiser l'économie pour tous les Stéphanois**

Commerce et artisanat :

COMMERCE ET ARTISANAT		BP 2025	
OPERATION (en €)	DEPENSES	RECETTES	
REPLACEMENT DES KIOSQUES	50 000		
TOTAL PROJET	50 000		0
RENOVATION DES DEVANTURES	54 300		
TRAVAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE COMMERCIAL	80 000		
TOTAL CONSERVATION	134 300		0
TOTAL DIRECTION	184 300		0

Le budget de la direction Commerce et Artisanat est inscrit pour un montant de 0.184 M€ en dépenses. Il n'y a pas de recettes pour cette direction.

Les crédits inscrits en conservation sont :

- L'accompagnement des commerçants à la réfection des devantures commerciales (0.054 M€),
- Les travaux destinés aux commerces situés sous les Arcades de l'Hôtel de Ville et à la électrification des marchés (0.080 M€).

Les crédits inscrits en projet concernent la poursuite du remplacement des kiosques (0.050 M€).

Développement économique, emploi et insertion :

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EMPLOI ET INSERTION		BP 2025	
OPERATION (en €)	DEPENSES	RECETTES	
PATRIMOINE ECONOMIQUE ET INSERTION	328 900		
MAISON DE L'EMPLOI	30 000		
TOTAL CONSERVATION	358 900		0
TOTAL DIRECTION	358 900		0

Le budget de la direction Développement économique, emploi et insertion est inscrit pour un montant de 0.359 M€ en dépenses de conservation.

Celles-ci comprennent les études et les travaux d'entretien des bâtiments économiques (0.329 M€) et les crédits destinés à l'entretien de la maison de l'emploi (0.030 M€).

Tourisme - Tourisme d'affaires :

TOURISME - TOURISME D'AFFAIRES		BP 2025
OPERATION (en €)	DEPENSES	RECETTES
TRAVAUX DSP TOURISME D'AFFAIRES	194 000	
TOTAL CONSERVATION	194 000	
TOTAL DIRECTION	194 000	

La direction du Tourisme - Tourisme d'Affaires présente un budget de 0.194 M€ en dépenses, uniquement en conservation. Il n'y a pas de recettes pour cette direction

Les principales dépenses en conservation sont :

- 0.194 M€ : dans le cadre de la Délégation de Service Public (DSP) du Tourisme d'Affaires qui comprend le Centre des Congrès et le Parc des Expositions. Les dépenses porteront sur la fin de la mise en accessibilité des bâtiments et le remplacement d'une centrale de traitement de l'air.

➤ **Agir pour la tranquillité de tous**

Police et sécurité civile municipales :

POLICE ET SECURITE CIVILE MUNICIPALES		BP 2025	
OPERATION (en €)	DEPENSES	RECETTES	
REAMENAGEMENT DU POLE ANIMALIER	280 000		
AMELIORATION DU BOULEVARD URBAIN	250 000		
BORNES AMOVIBLES AUTOMATIQUES	200 000		
DEVELOPPEMENT DE LA VIDEO PROTECTION	150 000		12 000
ARMEMENT DES POLICIERS MUNICIPAUX	18 000		
COMITE COMMUNAL DES FEUX DE FORET	500		
TOTAL PROJET	898 500		12 000
RENOUVELLEMENT DU PARC HORODATEURS	100 000		
EQUIPEMENTS DPSCM	40 000		
STEPHANOIS VIGILANTS ET AUTRES PANNEAUX	15 000		
RENOUVELLEMENT SOLUTION VERBALISATION	10 000		
POSTE DE POLICE	5 000		
FOURRIERE ANIMALE	3 800		
TOTAL CONSERVATION	173 800		
TOTAL DIRECTION	1 072 300		12 000

Le budget d'investissement de la direction s'élève à 1.072 M€ en dépenses et 0.012 M€ en recettes.

En dépenses, les crédits se découpent en 0.174 M€ en conservation et 0.899 M€ en projet.

En conservation les dépenses concernent essentiellement :

- Le renouvellement du parc des horodateurs (0.100 M€),
- L'acquisition de petits matériels et équipements (0.040 M€).

En projets, les dépenses concernent principalement les opérations suivantes :

- Le projet de réhabilitation de la fourrière animale (0.280 M€),
- L'amélioration de la circulation sur le boulevard urbain Jules Janin (0.250 M€),
- L'installation de bornes amovibles automatiques (0.200 M€) avec la mise en place notamment de nouvelles bornes anti-intrusions dans le quartier piéton Saint-Jacques,
- La poursuite du développement de la vidéo protection (0.150 M€),

En recettes, il s'agit uniquement de la participation de l'État (0.012 M€) dans le cadre du développement de la vidéoprotection

➤ Les principales fonctions Ressources

Systemes d'information et du numérique :

La Direction Systemes d'Information et du Numérique présente un budget de 1.453 M€ en dépenses et 0.022 M€ en recettes.

Le budget des dépenses se décompose en 0.985 M€ en conservation et 0.468 M€ en projets. Comme pour le fonctionnement, les dépenses d'investissement s'organisent autour des crédits alloués à l'activité de la ville de Saint-Étienne (VSE) et du Service Commun (SC).

Les dépenses de conservation 0.985 M€ concernent essentiellement :

- Pour la ville de Saint-Étienne (0.480 M€) :
 - Les postes de travail (0.374 M€) dont 0.214 M€ pour le remplacement, l'acquisition de matériels informatiques et les licences, le renouvellement des radios et talkies-walkies de la DPCSM, 0.160 M€ pour l'acquisition de nouveaux copieurs et le remplacement du parc obsolète présentant un risque accru de panne dont 0.070 M€ pour le remplacement des copieurs des écoles,
 - Les travaux de câblage dans les bâtiments, la fibre optique et pour le renouvellement des équipements réseaux sur les bâtiments VSE (0.076 M€),
 - L'évolution des applications métiers (0.030 M€) notamment le renouvellement des infrastructures du système de vidéoprotection et les évolutions des logiciels métiers.
- Pour le Service Commun (SC) (0.505 M€) :
 - La refacturation à la Ville du service commun porté par Saint-Étienne Métropole (0.442 M€),
 - L'acquisition de licences de base de données (0.063 M€).

Les dépenses en Projets 0.468 M€ se décomposent comme suit :

- Pour la ville de Saint-Étienne (0.468 M€) :
 - Les projets pour les directions métiers (0.253 M€) avec le renouvellement du logiciel de gestion opérationnelle de la Police Municipale (0.216 M€), le remplacement du logiciel Halles et Marchés (0,025 M€) ainsi que le remplacement du logiciel de gestion des élections (0.012 M€),
 - L'amélioration du parcours utilisateur (0.050 M€) avec la mise en place d'un nouveau portail Famille auprès des usagers de la direction Petite Enfance, Éducation, Jeunesse et la direction Sports, loisirs et vie sociale,
 - La refonte des sites Internet du musée de la Mine et du musée d'Art et Industrie (0.140 M€),
 - L'ouverture des données finances et actes en OpenData, en respect de la réglementation (0.025 M€).

Les recettes d'investissement sont de 0.022 M€ et proviennent de la refacturation des dépenses du service commun à Saint-Étienne Métropole.

Achats et Logistique :

La direction Achats et Logistique dispose d'un budget de 1.112 M€ en dépenses. Il n'y a pas de recette pour cette direction.

Les dépenses se répartissent en conservation pour 0.812 M€ et 0.300 M€ en projets.

Les principales opérations de conservation sont :

- Le renouvellement du parc automobile par des véhicules moins polluants (0.666 M€),
- Le renouvellement de petits matériels pour l'ensemble des services de la Direction (0.045 M€).

Le principal projet de la Direction est l'acquisition de véhicules ZFE pour 0.300 M€. Le déploiement de la ZFE (zone à faible émission) sur la ville de Saint-Étienne impose le remplacement de certains véhicules utilitaires et poids lourds.

3.4 L'endettement

L'encours de dette nette du budget principal au 1^{er} janvier 2025 s'élève à 224.37 M€ (contre 236.612 M€ au 1^{er} janvier 2024) compte tenu d'un encaissement d'emprunt de 8.000 M€ sur l'exercice 2024 et de 0.002 M€ de cautions.

EN MILLIONS D'EUROS	BP 2025
Encours de dette brute à rembourser aux banques au 01/01	236,183
- Encours récupérable Saint-Étienne Métropole	6,835
- Encours fonds de soutien	4,976
= Encours de dette nette au 01/01	224,372

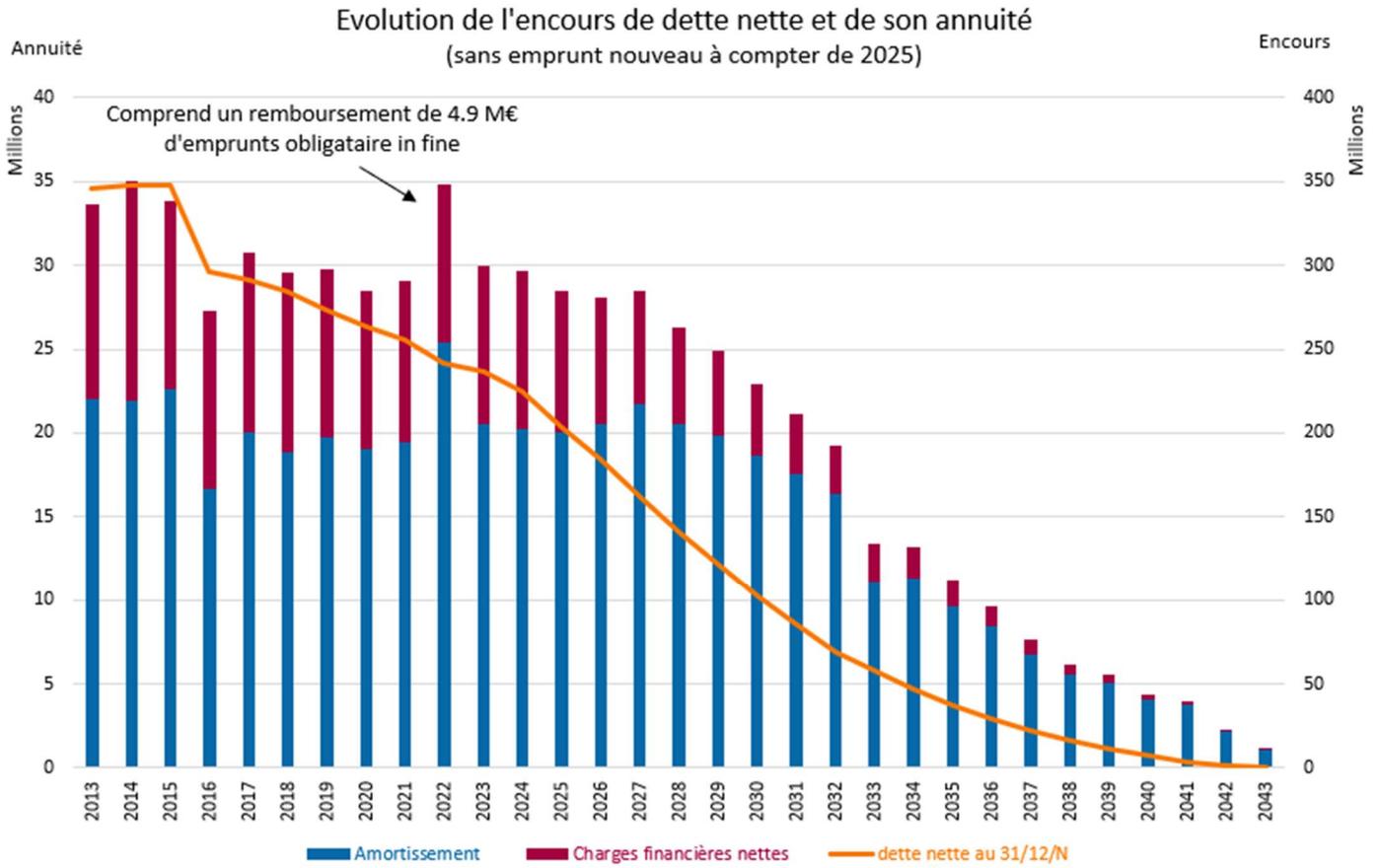
L'annuité de dette nette estimée au BP 2025 est de 29.666 M€ et se décompose en 20.466 M€ de remboursement en capital net et de 9.201 M€ d'intérêts nets dont 1.705 M€ en taux variables (selon une prévision des taux variables à 4,5 %).

EN MILLIONS D'EUROS	BP 2025
Capital de la dette remboursé aux banques	23,600
- Versement de Saint-Étienne Métropole	1,890
- Versement du fonds de soutien	1,244
= Capital de la dette nette (A)	20,466
Intérêts de la dette remboursé aux banques	9,480
+ ICNE	-0,127
- Versement de Saint-Étienne Métropole	0,152
= Intérêts de la dette nette (B)	9,201
Annuité de la dette nette (A +B)	29,666

La maîtrise de l'endettement est un enjeu essentiel de la politique financière pour préserver les capacités d'investissement futures et conserver une bonne qualité de signature aux yeux des partenaires financiers.

L'ampleur du désendettement réalisé depuis 2020 (- 48.6 M€) préserve la capacité de la ville de Saint-Étienne à recourir à l'emprunt pour financer la politique d'investissement.

Au BP 2025, l'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget primitif s'établit à 30 M€. Néanmoins, l'emprunt qui sera réellement contracté en 2025 dépendra des taux de réalisation des inscriptions budgétaires en dépenses et en recettes.



NB : L'année 2022 a été marquée par une opération exceptionnelle liée à un remboursement d'emprunt « in fine » pour lequel la ville avait constitué des provisions afin de pouvoir procéder à son remboursement.

Hôtel de ville • BP 503 • 42007 Saint-Étienne cedex 1 • FRANCE
Téléphone 04 77 48 77 48 • Télécopie 04 77 48 67 13

www.saint-etienne.fr 